



## RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE PREMIER SEMESTRE 2025

### TABLE DES MATIÈRES

Rapport financier intermédiaire.....	3
1. MISE À JOUR SUR LES ACTIVITÉS .....	3
2. TEMPS FORTS FINANCIERS .....	5
3. PERSPECTIVES 2025.....	5
4. FACTEURS DE RISQUE.....	5
5. DÉCLARATIONS PROSPECTIVES.....	6
Informations financières intermédiaires consolidées condensées non auditées au et pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025 – ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE INTERMÉDIAIRE .....	7
Informations financières intermédiaires consolidées condensées non auditées au et pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025 – ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE DES PERTES ET AUTRES PERTES GLOBALES .....	8
Informations financières intermédiaires consolidées condensées non auditées au et pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025 – ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES .....	9
Informations financières intermédiaires consolidées condensées non auditées au et pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025 – ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE DES FLUX DE TRÉSORERIE .....	10
Notes relatives aux États financiers consolidés intermédiaires condensés non audités .....	11
1. Informations générales .....	11
2. Règles d'évaluation principales.....	11
3. Estimations et jugements comptables critiques .....	13
4. Information sectorielle.....	13
5. Juste valeur.....	13
6. Filiales.....	14
7. Immobilisations corporelles .....	14
8. Immobilisations incorporelles .....	15
9. Actifs liés à des droits d'utilisation et passifs locatifs .....	15
10. Autres créances à long terme.....	16
11. Stocks .....	16
12. Créances commerciales, actifs liés à des contrats et autres créances .....	16
13. Autres actifs courants .....	17
14. Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	17
15. Actifs financiers .....	17
16. Capital, prime d'émission, réserves .....	18
17. Rémunération en actions .....	20
18. Dettes financières .....	24
19. Provisions.....	27
20. Dettes commerciales.....	27
21. Impôts sur les revenus et impôts différés.....	28
22. Autres passifs .....	28
23. Contrat de change et swaps à terme.....	28

24.	Résultats d'exploitation .....	30
25.	Avantages du personnel.....	33
26.	Produits financiers.....	34
27.	Charges financières .....	34
28.	Perte par action (BPA).....	35
29.	Autres engagements.....	35
30.	Transactions entre apparentés.....	36
31.	Événements postérieurs à la date du bilan .....	38
	Déclaration de responsabilité .....	39

## RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE PREMIER SEMESTRE 2025

### 1. MISE À JOUR SUR LES ACTIVITÉS

#### A. MISE À JOUR AU NIVEAU CLINIQUE

##### DREAM US : ÉTUDE PIVOT IDE

Nyxoah a entrepris cette étude pivot IDE DREAM aux États-Unis en décembre 2020 afin d'étayer la demande visant à obtenir l'autorisation de mise sur le marché de la FDA et, en fin de compte, le remboursement aux États-Unis pour la stimulation bilatérale du nerf hypoglosse dans le cadre du traitement d'un Syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil (SAOS) modéré à sévère. L'étude DREAM est une étude prospective et ouverte qui se déroulera dans plusieurs centres. Les participants qui bénéficient dans ce cadre d'une implantation du système Genio® seront ensuite suivis pendant cinq ans afin d'en évaluer l'innocuité et l'efficacité pour les patients souffrant d'un SAOS modéré à sévère.

L'essai devait initialement recruter 134 patients qui devaient bénéficier d'une implantation, avec des critères primaires d'innocuité et d'efficacité à 12 mois, répartis sur 18 centres aux États-Unis et sur six sites internationaux. En avril 2022, la FDA a approuvé la demande de la Société de réduire la taille de l'échantillon de l'étude de 134 à 115 patients après avoir évalué les données de l'étude BETTER SLEEP (cf. ci-dessous).

Le principal critère d'innocuité concerne l'incidence d'effets secondaires graves liés au dispositif douze mois après l'implantation. Les critères primaires conjoints quant à l'efficacité sont le pourcentage de répondants présentant au moins une réduction de 50 % de l'Index Apnée-Hypopnée (IAH) avec des hypopnées associées à une désaturation oxyhémoglobinée de 4 % et un IAH restant avec des hypopnées associées à une désaturation oxyhémoglobinée de 4 % inférieur à 20, ainsi qu'une réduction de 25 % de l'indice de désaturation en oxygène (IDO) entre la référence et la visite à douze mois. Les patients souffrant d'un SAOS modéré à sévère (score IAH compris entre 15 et 65) âgés de 22 à 75 ans étaient éligibles pour le recrutement s'ils avaient refusé, mal toléré, ou connu un échec avec le traitement par ventilation en pression positive (PAP). Les patients présentant un indice de masse corporelle supérieur à 32 kg/m<sup>2</sup>, un collapsus concentrique complet (CCC) observé pendant une endoscopie sous sommeil induit et un IAH mixte et central combiné supérieur à 25% par rapport à la polysomnographie de référence sont à exclure.

Le 19 mars 2024, la Société a déclaré que l'étude DREAM avait atteint ses objectifs principaux relatifs en matière d'intention de traiter (ITT), avec un taux de réponse relatif à l'index apnée-hypopnée (IAH) de 63,5 % (p=0,002) et un taux de réponse relatif à l'indice de désaturation en oxygène (IDO) de 71,3 % (p<0,001). En outre, l'étude a montré une réduction médiane de l'IAH de 70,8 % sur 12 mois. 11 effets secondaires graves ont été enregistrés chez dix sujets, pour un taux d'effets secondaires de 8,7 %. Sur les 11 effets secondaires, trois étaient liés à la machine, et trois étaient des explantations. La Société a envoyé le quatrième et dernier module de la demande d'autorisation modulaire préalable à la mise sur le marché (PMA) à la fin du deuxième trimestre 2024.

Le 8 août 2025, la Société a obtenu l'autorisation de mise sur le marché de la FDA pour son système Genio®, ce qui lui permet de le commercialiser aux États-Unis.

##### **ÉTUDE BETTER SLEEP : A ATTEINT LE CRITÈRE PRINCIPAL À LA FOIS DANS LA COHORTE DE PATIENTS SOUFFRANT DE CCC ET DANS LA COHORTE DE PATIENTS NE SOUFFRANT PAS DE CCC**

En mars 2022, la Société a participé au congrès mondial du sommeil à Rome, en Italie, et a présenté les données tirées de l'étude BETTER SLEEP, un essai clinique prospectif, ouvert, faisant intervenir deux groupes afin d'évaluer la sécurité et la performance à long terme du système Genio® pour le traitement des patients adultes souffrant de SAOS, présentant ou non un CCC du palais mou, sur une période de 36 mois suivant l'implantation. L'étude BETTER SLEEP comprenait un sous-groupe de patients atteints de CCC qui sont actuellement contre indiqués pour la stimulation unilatérale du nerf hypoglosse.

Dans le cadre de l'étude BETTER SLEEP, 42 patients ont été implantés avec le système Genio®, dont 18 présentant un CCC (à savoir 42,9 % de la population totale implantée) répartis sur huit centres de recherche en Australie. Le critère principal d'innocuité était l'incidence des événements indésirables graves liés au dispositif six mois après l'implantation. Le critère principal de performance était d'atteindre une réduction d'au moins quatre points de l'Index Apnée-Hypopnée (4 % de désaturation de l'oxygène ou IAH4) par rapport au niveau de départ six mois après l'implantation pour toute la cohorte de patients. Les patients avec un score d'IAH modéré à sévère (compris entre 15 et 65) âgés de 21 à 75 ans étaient éligibles pour le recrutement s'ils avaient refusé, mal toléré, ou connu un échec avec le traitement PAP. Les patients ayant un indice de masse corporelle supérieur à 32 kg/m<sup>2</sup> ont été exclus.

Trois patients du groupe ne souffrant pas de CCC et trois patients du groupe souffrant de CCC n'ont pas réalisé leur polysomnographie à six mois. L'analyse a donc été réalisée sur 36 patients (21 patients n'étant pas atteints de CCC et 15 patients atteints de CCC). Sur ces 36 patients, il y a eu 23 répondants (64 %), dont neuf des 15 patients atteints de CCC (60 %) et 14 des 21 patients n'étant pas atteints de CCC (67 %) à six mois. La réduction globale était statistiquement significative, avec une réduction de 11 points ( $p < 0,001$ ), avec des réductions statistiquement significatives de 10 points ( $p = 0,001$ ) dans la cohorte de patients atteints de CCC et de 11 points ( $p < 0,001$ ) dans la cohorte de patients n'étant pas atteints de CCC. En outre, la réduction moyenne d'IAH4 a dépassé 70 % chez les répondants des cohortes de patients atteints de CCC et non atteints de CCC. Ces résultats doivent faire l'objet d'une évaluation finale et d'une validation.

En ce qui concerne le critère d'innocuité principal, les données d'innocuité non adjudiquées ont révélé quatre effets secondaires graves chez trois patients pendant la période de six mois post-implantation. De ces quatre effets secondaires graves, deux d'entre eux chez un patient ont été signalés comme liés à l'appareil, l'un d'entre eux chez un patient a été signalé comme lié à la procédure et à l'appareil et l'un d'entre eux chez un patient a été signalé comme non lié à la procédure ou à l'appareil. L'analyse et l'adjudication finale des effets indésirables graves ou non menées à bien par un Comité des épisodes cliniques indépendant ne sont pas encore terminées, et la qualification de ces effets pourrait donc encore évoluer.

Même si les données supplémentaires, dont les taux de réponse, sont toujours en cours d'évaluation et d'analyse, la Société a observé un taux de réponse de 70 % dans le sous-groupe de patients non atteints de CCC du groupe par protocole selon le critère Sher. Le groupe par protocole était composé de 35 patients et cinq patients ont été exclus de la population d'analyse MITT : deux de ces patients ont été perdus au suivi, un patient n'a pas respecté le protocole de l'étude, et deux patients ont été enlevés de l'étude par l'enquêteur, l'un pour hostilité envers le personnel et l'autre qui a repris la thérapie par ventilation en pression positive continue.

La Société s'attend à pouvoir annoncer des données complémentaires relatives à cet essai à mesure que des analyses supplémentaires seront réalisées. Elle a l'intention de publier l'ensemble des données de l'essai dans une publication révisée par des pairs. L'étude BETTER SLEEP ne procédera pas à de nouveaux recrutements. Néanmoins, la Société continuera à assurer le suivi des patients faisant partie de la population évaluable et prévoit de poursuivre ce travail sur une période de trois ans après implantation.

Les données générées par cette étude ont servi à développer le marquage CE de la Société pour le système Genio® afin de traiter les patients atteints de CCC au niveau du palais mou. Les premières implantations commerciales du système Genio® ont eu lieu chez des patients atteints de CCC en Allemagne au premier trimestre 2022.

## **L'ÉTUDE IDE AMÉRICAINE ACCESS ATTEND L'AUTORISATION DE TRAITER LES PATIENTS ATTEINTS DE CCC**

Aux États-Unis, en se basant sur les données de l'étude BETTER SLEEP, la FDA a attribué la désignation « Breakthrough Device » au système Genio® en septembre 2021, afin d'accélérer le processus d'autorisation pour traiter les patients atteints de CCC. À la suite d'une série de discussions avec la FDA concernant la conception d'une étude appelée ACCESS visant à évaluer l'innocuité et l'efficacité du système Genio® sur les patients souffrant de CCC, la FDA a approuvé la demande d'IDE de la Société en juillet 2022.

Dans cette étude, Nyxoah implantera jusqu'à 106 patients répartis sur jusqu'à 40 sites d'implantation avec des critères d'efficacité co-primaires de taux de réponse IAH, par critère Sher, et de taux de réponse IDO, tous deux évalués 12 mois après l'implantation. Les sites cliniques sont en cours d'activation, et le recrutement pour l'étude est en cours.

## **B. COMMERCIALISATION EUROPÉENNE**

Au cours du deuxième trimestre et du premier semestre 2025, Nyxoah a comptabilisé un chiffre d'affaires de 1,3 million et de 2,4 millions € respectivement, en partie grâce à l'organisation commerciale allemande, qui emploie un total de 14 personnes à temps plein au 30 juin 2025 (14 salariés à temps plein au 31 décembre 2024).

La stratégie commerciale de Nyxoah se concentre sur la création d'un écosystème de centres d'excellence disposant d'un haut niveau d'expertise clinique, grâce aux chirurgiens ORL qui se chargent de l'implantation et aux médecins spécialistes du sommeil capables de proposer plus d'options de traitement à leur large pool de patients.

La Société s'est également concentrée sur la pénétration de nouveaux marchés internationaux :

- Au T4 2024, la Société a intégré le SSDP (Specialised Services Devices Program) avec la NHS, au Royaume-Uni, et a généré ses premiers revenus lors du même trimestre ;

- Au T1 2025, la Société a lancé la commercialisation au Moyen-Orient via un accord de distribution et a généré ses premiers revenus à Dubaï lors du même trimestre. Au T2 2025, la Société a enregistré ses premiers revenus au Koweït et à Abu Dhabi ; et
- Nyxoah a également généré des revenus en Suisse, en Autriche, en Espagne et en Italie, et la Société s'attend à se développer dans d'autres pays européens et sur les marchés du Moyen-Orient, sous réserve de retours sur les dossiers de remboursement envoyés.

## 2. TEMPS FORTS FINANCIERS

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 2,4 millions € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025, comparé à 2,0 millions € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2024.

Le coût des biens vendus s'est élevé à 0,9 million € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025, comparé à 0,7 million € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2024.

Les frais de vente, généraux et administratifs ont augmenté de 10,7 millions €, soit 86,7 %, passant de 12,4 millions € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2024 à 23,1 millions € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025. Cette hausse est principalement due à une augmentation des dépenses liées au soutien de la commercialisation du système Genio® et à la préparation de l'expansion de la Société dans le cadre de la commercialisation du système Genio® aux États-Unis après réception de l'approbation de la FDA.

Avant la capitalisation de 1,6 million € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025 et de 3,3 millions € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2024, les frais de recherche et développement ont augmenté de 2,6 millions €, soit 14,7 %, passant de 18,0 millions € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2024 à 20,6 millions € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025. Cette hausse découle principalement de l'effet combiné de l'augmentation des activités de R&D et des frais de consulting, contrebalancée par une baisse des frais cliniques. En outre, les coûts informatiques ont baissé à la suite du lancement de la mise en place du nouveau système ERP en 2023 (cf. rapport premier semestre 2024, note 22 - Résultats d'exploitation - Frais de recherche et développement).

Nyxoah a réalisé un résultat financier négatif net de 2,1 millions € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025, principalement en raison de la dépréciation du taux de change du dollar par rapport à l'euro et aux frais d'intérêts sur le prêt à terme souscrit en juillet 2024. Ce résultat se compare avec le résultat financier positif de 1,0 million € réalisé pour la période de six mois clôturée au 30 juin 2024.

Nyxoah a réalisé une perte nette de 43,0 millions € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025, comparé à une perte nette de 25,0 millions € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2024.

### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

Au 30 juin 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les actifs financiers s'élevaient à 43,0 millions €, comparé à 85,6 millions € au 31 décembre 2024. La baisse des actifs financiers a été causée par l'utilisation des produits de la vente des dépôts à terme pour soutenir les activités d'exploitation.

## 3. PERSPECTIVES 2025

La Société prévoit de continuer à dynamiser les ventes en Allemagne, dans d'autres pays européens où nous sommes déjà présents ainsi que dans certains marchés européens et du Moyen-Orient, sous réserve du remboursement des produits de la Société dans ces marchés.

Aux États-Unis, le 8 août 2025, la Société a obtenu l'autorisation de mise sur le marché de la FDA pour son système Genio®, ce qui lui permet de le commercialiser aux États-Unis.

## 4. FACTEURS DE RISQUE

Nous faisons référence à la description des facteurs de risque aux pages 76-98 du rapport annuel 2024 de la Société. En résumé, les risques et incertitudes principaux auxquels nous faisons face sont liés à notre situation financière et à nos besoins de capital supplémentaire, au développement clinique de nos produits candidats, à la commercialisation et au remboursement de nos produits candidats, à notre dépendance à des tiers et au personnel clé, aux marchés et aux pays dans lesquels nous opérons, à la fabrication de nos produits candidats, aux questions de conformité légale et réglementaire, à notre propriété intellectuelle (dont les résultats de tout litige en matière de propriété intellectuelle), à notre organisation et à nos opérations.

## 5. DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Ce rapport de gestion intermédiaire contient des déclarations prospectives. Toutes les déclarations autres que les conditions et faits présents et historiques contenus dans ce rapport, dont les déclarations concernant nos résultats d'exploitation, notre position financière et notre stratégie commerciale futurs ainsi que nos plans et nos objectifs pour de futures opérations sont des déclarations prospectives. Dans ce rapport, les mots « anticiper », « croire », « pouvoir », « estimer », « s'attendre à », « souhaiter », « prévoir », « être conçu pour », « potentiel », « prédire », « objectif », « devoir » ou leur forme négative ainsi que toute expression similaire sont des marqueurs de déclarations prospectives. De par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes. Les lecteurs doivent savoir que de telles déclarations prospectives ne sont pas des garanties de résultats futurs. Les véritables résultats de Nyxoah peuvent différer sensiblement de ceux qui sont prévus par les déclarations prospectives à cause de divers facteurs importants, dont les attentes de Nyxoah concernant les incertitudes inhérentes aux développements concurrentiels, aux activités d'études cliniques et de développement de produit et aux exigences d'approbation réglementaire ainsi qu'à la date d'autorisation de mise sur le marché de la FDA ; la dépendance de Nyxoah aux partenariats avec des tiers ; l'estimation du potentiel commercial des produits candidats de Nyxoah ; la capacité de Nyxoah à obtenir et conserver la protection de la propriété intellectuelle de ses technologies ; la durée relativement courte de l'exploitation de Nyxoah ; et la capacité de Nyxoah à obtenir plus de financement pour son exploitation et à compléter le développement et la commercialisation de ses produits candidats. Une liste détaillée et une description de ces risques, incertitudes et d'autres risques est disponible dans le rapport annuel 2024 de Nyxoah. Étant donné ces incertitudes, il est conseillé au lecteur de ne pas se fier indûment à ce genre de déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives ne sont valides qu'à la date de la publication de ce document. Nyxoah rejette expressément toute obligation de mettre à jour de telles déclarations prospectives dans ce document, de faire en sorte qu'elles reflètent tout changement de nos attentes à leurs propos ou tout changement d'évènement, de condition ou de circonstance sur lesquelles ces déclarations se basent ou qui peuvent affecter la probabilité que les résultats réels diffèrent de ceux prévus par les déclarations prospectives, sauf si la loi ou les réglementations applicables l'exigent.

NYXOAH SA

INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉES CONDENSÉES NON  
AUDITÉES AU ET POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS CLÔTURÉE LE 30 JUIN 2025 –  
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE INTERMÉDIAIRE

(non audité)  
(en milliers)

	Notes	Au	
		30 juin 2025	31 décembre 2024
<b>ACTIFS</b>			
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations corporelles	7	5 015	4 753
Immobilisations incorporelles	8	51 407	50 381
Droit d'utilisation des actifs	9	3 059	3 496
Actif d'impôts différés		76	76
Autres créances à long terme	10	1 799	1 617
		<b>€ 61 356</b>	<b>€ 60 323</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	11	5 332	4 716
Créances commerciales	12	1 330	3 382
Actifs liés à des contrats	12	1 508	–
Autres créances	12	3 014	2 774
Autres actifs courants	13	944	1 656
Actifs financiers	15	20 257	51 369
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	22 729	34 186
		<b>€ 55 114</b>	<b>€ 98 083</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>€ 116 470</b>	<b>€ 158 406</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b>Capital et réserves</b>			
Capital	16	6 431	6 430
Prime d'émission	16	314 388	314 345
Réserve pour paiement fondé sur des actions	17	11 645	9 300
Autres éléments du résultat global	16	1 144	914
Résultats reportés		(260 211)	(217 735)
<b>Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires</b>		<b>€ 73 397</b>	<b>€ 113 254</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Dettes financières	18	18 928	18 725
Passifs locatifs	9	2 157	2 562
Provisions	19	404	1 000
Passif d'impôts différés		34	19
Responsabilité contractuelle	24	225	472
Autres passifs	22	379	845
		<b>€ 22 127</b>	<b>€ 23 623</b>
<b>Passifs courants</b>			
Dettes financières	18	246	248
Passifs locatifs	9	1 071	1 118
Dettes commerciales	20	9 408	9 505
Passif d'impôts exigibles	21	3 990	4 317
Responsabilité contractuelle	24	460	117
Autres passifs	22	5 771	6 224
		<b>€ 20 946</b>	<b>€ 21 529</b>
<b>Total du passif</b>		<b>€ 43 073</b>	<b>€ 45 152</b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>		<b>€ 116 470</b>	<b>€ 158 406</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

NYXOAH SA

INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉES CONDENSÉES NON  
AUDITÉES AU ET POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS CLÔTURÉE LE 30 JUIN 2025 –  
ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE DES PERTES ET AUTRES PERTES GLOBALES

(non audité)  
(en milliers)

	Notes	Pour la période de trois mois clôturée le 30 juin		Pour la période de six mois clôturée le 30 juin	
		2025	2024	2025	2024
Chiffre d'affaires	24	€ 1 340	€ 771	€ 2 404	€ 1 992
Coût des biens vendus	24	( 490)	( 281)	( 896)	( 735)
<b>Bénéfice brut</b>		<b>€ 850</b>	<b>€ 490</b>	<b>€ 1 508</b>	<b>€ 1 257</b>
Frais de recherche et de développement	24	(10 059)	(7 472)	(19 048)	(14 671)
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	24	(10 672)	(6 383)	(23 063)	(12 355)
Autres revenus d'exploitation		31	58	115	249
<b>Perte d'exploitation de la période</b>		<b>€ (19 850)</b>	<b>€ (13 307)</b>	<b>€ (40 488)</b>	<b>€ (25 520)</b>
Produits financiers	26	2 858	2 069	5 480	3 477
Charges financières	27	(3 337)	(1 445)	(7 579)	(2 436)
<b>Perte de la période avant impôts</b>		<b>€ (20 329)</b>	<b>€ (12 683)</b>	<b>€ (42 587)</b>	<b>€ (24 479)</b>
Impôts sur le revenu	21	( 278)	( 441)	( 404)	( 551)
<b>Perte de la période</b>		<b>€ (20 607)</b>	<b>€ (13 124)</b>	<b>€ (42 991)</b>	<b>€ (25 030)</b>
<b>Perte attribuable aux actionnaires</b>		<b>€ (20 607)</b>	<b>€ (13 124)</b>	<b>€ (42 991)</b>	<b>€ (25 030)</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>					
<b>Eléments pouvant être reclassifiés en bénéfiques ou en pertes (nets d'impôts)</b>					
Différences de conversion de devises		232	( 82)	230	( 22)
<b>Perte globale totale de la période, nette d'impôts</b>		<b>€ (20 375)</b>	<b>€ (13 206)</b>	<b>€ (42 761)</b>	<b>€ (25 052)</b>
<b>Perte attribuable aux actionnaires</b>		<b>€ (20 375)</b>	<b>€ (13 206)</b>	<b>€ (42 761)</b>	<b>€ (25 052)</b>
Perte par action (en €)	28	€ (0,551)	€ (0,428)	€ (1,149)	€ (0,843)
Perte diluée par action (en €)	28	€ (0,551)	€ (0,428)	€ (1,149)	€ (0,843)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

NYXOAH SA

INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉES CONDENSÉES NON  
AUDITÉES AU ET POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS CLÔTURÉE LE 30 JUIN 2025 –  
ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(non audité)  
(en milliers)

	Attribuable aux actionnaires de la société mère					
	Actions ordinaires	Prime d'émission	Réserve pour paiement fondés sur des actions	Autres éléments du résultat global	Résultats reportés	Total
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2025</b>	€ 6 430	€ 314 345	€ 9 300	€ 914	€ (217 735)	€ 113 254
Perte de la période	–	–	–	–	(42 991)	(42 991)
Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice	–	–	–	230	–	230
<b>Résultat global consolidé de l'exercice</b>	–	–	–	€ 230	€ (42 991)	€ (42 761)
Paiement en actions						
Accordées au cours de la période	–	–	2 860	–	–	2 860
Expirées au cours de la période	–	–	(466)	–	466	–
Exercées au cours de la période	1	43	(49)	–	49	44
<b>Transactions totales avec les propriétaires de la Société comptabilisées directement en capitaux propres</b>	<b>1</b>	<b>43</b>	<b>2 345</b>	<b>–</b>	<b>515</b>	<b>2 904</b>
<b>Solde au 30 juin 2025</b>	<b>€ 6 431</b>	<b>€ 314 388</b>	<b>€ 11 645</b>	<b>€ 1 144</b>	<b>€ (260 211)</b>	<b>€ 73 397</b>

	Attribuable aux actionnaires de la société mère					
	Actions ordinaires	Prime d'émission	Réserve pour paiement fondés sur des actions	Autres éléments du résultat global	Résultats reportés	Total
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	€ 4 926	€ 246 127	€ 7 661	€ 137	€ (160 829)	€ 98 022
Perte de la période	–	–	–	–	(25 030)	(25 030)
Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice	–	–	–	(22)	–	(22)
<b>Résultat global consolidé de l'exercice</b>	–	–	–	€ (22)	€ (25 030)	€ (25 052)
Paiement en actions						
Accordées au cours de la période	–	–	1 499	–	–	1 499
Expirées au cours de la période	–	–	(186)	–	186	–
Exercées au cours de la période	4	143	(133)	–	133	147
Emission d'actions en numéraire	975	47 452	–	–	–	48 427
Coût de transaction	–	(2.900)	–	–	–	(2.900)
<b>Transactions totales avec les propriétaires de la Société comptabilisées directement en capitaux propres</b>	<b>979</b>	<b>44 695</b>	<b>1 180</b>	<b>–</b>	<b>319</b>	<b>47 173</b>
<b>Solde au 30 juin 2024</b>	<b>€ 5 905</b>	<b>€ 290 822</b>	<b>€ 8 841</b>	<b>€ 115</b>	<b>€ (185 540)</b>	<b>€ 120 143</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

NYXOAH SA

INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉES CONDENSÉES NON  
AUDITÉES AU ET POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS CLÔTURÉE LE 30 JUIN 2025 –  
ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE DES FLUX DE TRÉSORERIE

(non audité)  
(en milliers)

	Notes	Pour la période de six mois clôturée le 30 juin	
		2025	2024
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS A L'EXPLOITATION</b>			
Perte avant impôt pour l'exercice		€ (42 587)	€ (24 479)
Ajustements pour :			
Produits financiers		(5 480)	(3 477)
Charges financières		7 579	2 436
Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles et des droits d'utilisation des actifs	7, 9	1 071	790
Amortissement des immobilisations incorporelles	8	477	480
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	17	2 860	1 499
(Diminution)/Augmentation des provisions		( 596)	179
Autres éléments non monétaires		100	( 153)
<b>Trésorerie générée avant les variations de fonds de roulement</b>		<b>€ (36 576)</b>	<b>€ (22 725)</b>
(Augmentation)/Diminution des stocks	11	( 616)	(1 783)
(Augmentation)/Diminution des créances commerciales et autres créances	12	725	( 290)
Augmentation/(diminution) des dettes commerciales et autres dettes	20, 22	1 472	1 412
<b>Trésorerie générée par des changements d'exploitation</b>		<b>€ (34 995)</b>	<b>€ (23 386)</b>
Impôt sur le revenu (payé)		( 258)	( 207)
<b>Flux de trésorerie des activités d'exploitation</b>		<b>€ (35 253)</b>	<b>€ (23 593)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS A L'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles	7	( 761)	( 448)
Capitalisation des immobilisations incorporelles	8	(1 554)	(3 295)
Acquisition d'actifs financiers - courant	15	(17 549)	(59 171)
Produits de la vente d'actifs financiers - courants	15	45 067	46 145
Revenus d'intérêts sur les actifs financiers		1 583	1 205
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>		<b>€ 26 786</b>	<b>€ (15 564)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU FINANCEMENT</b>			
Paiement de la partie principale des passifs locatifs	9	( 609)	( 546)
Remboursement d'autres prêts		–	( 42)
Intérêts payés		( 602)	( 24)
Produit de l'émission d'actions, net des coûts de transaction	16	44	45 674
Autres charges financières		( 35)	( 81)
<b>Flux de trésorerie des activités de financement</b>		<b>€ (1 202)</b>	<b>€ 44 981</b>
<b>Variation nette de trésorerie</b>		<b>€ (9 669)</b>	<b>€ 5 824</b>
Effets des taux de change et les équivalents de trésorerie		(1 788)	290
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1<sup>er</sup> janvier</b>	14	<b>€ 34 186</b>	<b>€ 21 610</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin</b>	14	<b>€ 22 729</b>	<b>€ 27 724</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

## NYXOAH SA

### NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES CONDENSÉS NON AUDITÉS

#### 1. Informations générales

Nyxoah SA (la Société) est une société cotée en bourse constituée et opérant en vertu des lois belges et dont le siège social est situé en Belgique. La Société est immatriculée auprès du registre des personnes morales (Brabant Wallon) sous le numéro 0817.149.675. Le siège social de la Société est situé au 12 rue Édouard Belin, 1435 Mont-Saint-Guibert, Belgique.

La Société opère dans le secteur des technologies médicales. Elle se concentre sur le développement et la commercialisation de solutions et de services visant à traiter le Syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil, ou SAOS. La plateforme de solutions novatrice de la Société est basée sur le système Genio<sup>®</sup>, une thérapie de neurostimulation du nerf hypoglosse de nouvelle génération peu invasive, ayant obtenu le marquage « CE » et centrée sur le patient destinée à traiter le SAOS. Le SAOS est le trouble respiratoire du sommeil le plus courant au monde, qui est associé à un risque de mortalité et de comorbidités plus élevé, dont les maladies cardiovasculaires, la dépression et les accidents vasculaires cérébraux.

Le système Genio<sup>®</sup> est le premier système de neurostimulation destiné au traitement du SAOS à être muni d'un neurostimulateur sans batterie et sans sonde qui peut assurer une stimulation bilatérale du nerf hypoglosse afin de garder les voies respiratoires supérieures ouvertes. Le produit se positionne comme thérapie de deuxième ligne pour traiter les patients atteints d'un SAOS modéré à sévère et pour qui les thérapies conventionnelles, dont la Ventilation en Pression Positive Continue (CPAP), ont échoué. Cette dernière, malgré son efficacité prouvée, a également de nombreuses limites, faisant de l'observance un défi de taille. En outre, d'autres traitements de seconde ligne, comme les dispositifs buccaux, sont plus adaptés au traitement du SAOS léger à modéré, ou sont très invasifs. Par rapport à d'autres technologies de traitement du SAOS par la stimulation du nerf hypoglosse, le système Genio<sup>®</sup> est une technologie disruptive de différenciation qui cible un besoin médical clair et non satisfait grâce à sa technique d'implantation rapide et peu invasive, sa batterie externe et sa capacité à stimuler les deux branches du nerf hypoglosse.

Le SAOS est le trouble respiratoire du sommeil le plus courant dans le monde. Le SAOS survient lorsque les muscles et tissus mous de la gorge et de la langue se relâchent et s'affaissent. La personne qui en est affectée arrête de respirer pendant son sommeil ; les voies respiratoires sont bloquées partiellement (hypopnée) ou complètement (apnée) à plusieurs reprises, ce qui limite le volume d'air entrant dans les poumons. Pendant un épisode d'apnée ou d'hypopnée, le niveau d'oxygène du patient chute, ce qui entraîne une interruption du sommeil.

Nyxoah SA a ouvert quatre filiales en propriété exclusive : Nyxoah Ltd, une filiale de la Société depuis le 21 octobre 2009 (située en Israël et enregistrée le 10 janvier 2008 sous le nom de M.L.G. Madaf G. Ltd), Nyxoah Pty Ltd depuis le 1<sup>er</sup> février 2017 (située en Australie) et Nyxoah Inc. depuis le 14 mai 2020 (située aux États-Unis) et Nyxoah GmbH depuis le 26 juillet 2023 (située en Allemagne).

La publication des États financiers consolidés condensés intermédiaires de Nyxoah SA et de ses filiales (ensemble, le Groupe), au 30 juin 2025 et pour les trois et six mois ayant pris fin le 30 juin 2025, a été autorisée le 18 août 2025 par le Conseil d'Administration de la Société.

#### 2. Règles d'évaluation principales

##### *Base de préparation des états financiers consolidés condensés intermédiaires*

Les États financiers consolidés intermédiaires condensés de la Société ont été préparés conformément à la norme IFRS (International Financial Reporting Standards) 34 - Information financière intermédiaire émise par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptée par l'Union européenne. Ils ne comprennent pas toutes les informations obligatoires pour des États Financiers annuels complets et doivent être lus avec les derniers États financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

Sauf application de normes, d'interprétations et d'amendements rendus obligatoires au 1<sup>er</sup> janvier 2025, les politiques utilisées pour la préparation des États financiers consolidés condensés intermédiaires sont les mêmes que celles utilisées pour la préparation des États financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

Ces États financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros (€) et toutes les valeurs sont arrondies au millier d'euros le plus proche, sauf mention contraire (par exemple million €).

La préparation de ces États financiers consolidés condensés intermédiaires implique l'utilisation de certaines estimations comptables importantes. Elle impose aussi aux membres de la Direction de faire preuve de jugement dans l'application des principes comptables de la Société. Les domaines impliquant un degré élevé de jugement ou de complexité sont des domaines où les hypothèses et les estimations sont importantes dans le cadre des États financiers consolidés. Les estimations comptables cruciales utilisées pour la préparation des États financiers consolidés condensés intermédiaires sont les mêmes que celles utilisées pour la préparation des États financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

### ***Principe de continuité de l'exploitation***

La Société a toujours été en déficit et n'a enregistré que des flux de trésorerie négatifs depuis sa création, à cause des dépenses importantes en matière de recherche et de développement encourues dans le cadre du développement et des démarches d'approbation réglementaire du système Genio®. Au 30 juin 2025, l'état de situation financière de la Société comprend une perte cumulée de 260,2 millions € et un total d'actifs de 116,5 millions €. Au 30 juin 2025, les actifs courants de la Société s'établissaient à 55,1 millions €, dont 22,7 millions € en trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles et 20,3 millions € en titres négociables, principalement grâce à des offres publiques.

Le plan d'exploitation actuel de la Société indique qu'elle va continuer à subir des pertes d'exploitation et à générer des flux de trésorerie négatifs via ses activités, au vu de ses dépenses courantes en lien avec le lancement commercial aux États-Unis et la réalisation de ses études cliniques, qui ne seront que partiellement compensées par les activités génératrices de revenus de la Société hors des États-Unis, qui étaient de 2,4 millions € au premier semestre de 2025 dans l'UE. Des revenus sont attendus au deuxième semestre 2025 maintenant que la Société a obtenu, le 8 août 2025, l'autorisation de mise sur le marché de son système Genio® par la FDA, ce qui lui permet de le commercialiser aux États-Unis.

La Société prévoit que sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ainsi que ses titres négociables pourra lui permettre de financer les opérations jusqu'au début de 2026. Pour répondre aux besoins futurs de fonds de roulement de la Société, la direction explore activement plusieurs voies de financement, dont l'émission publique ou privée d'actions et le refinancement de la dette. Ce financement supplémentaire est crucial pour diverses activités, en particulier le lancement du produit Genio® aux États-Unis et la poursuite des projets de recherche et de développement en cours. Ceci entraîne néanmoins une incertitude significative quant à sa capacité à poursuivre son exploitation, car les fonds actuels ne sont pas suffisants pour couvrir une période de 12 mois à compter de la date de l'autorisation de publication de ces états financiers.

Même si les fonds supplémentaires n'ont pas encore été levés, étant donné le résultat positif de l'essai clinique DREAM et l'autorisation de mise sur le marché du système Genio® par la FDA le 8 août 2025, la Société pense pouvoir lever les fonds suffisants pour poursuivre ses opérations pendant au moins 12 mois à compter de la date d'autorisation de la publication de ces états financiers. La poursuite de l'activité de la Société ne devrait donc pas poser de problème.

Les états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités ci-joints ont donc été préparés en se basant sur l'hypothèse de la poursuite de l'activité de la Société, ce qui présuppose la réalisation des actifs et le règlement des dettes dans le cadre des activités normales de la Société.

La Société confirme que malgré le conflit entre Israël et les pays de la région, les opérations se poursuivent sans perturbation majeure, en particulier en ce qui concerne la R&D et la production, et que les actifs sont actuellement protégés. La Société ne subit aucun impact des suites de ce conflit.

La Société surveille les impacts potentiels de l'environnement politique américain (« Jour de la libération » de Trump). Il n'y a pas eu d'incidence sur les résultats financiers au T2 2025.

### ***Nouvelles normes et interprétations et modifications de nombres et interprétations applicables***

*Valable pour les périodes annuelles débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2025*

Le Groupe n'a adopté de manière anticipée aucune norme, interprétation ou modification émise mais non encore effective.

Les modifications suivantes s'appliquent pour la première fois en 2025, mais n'ont aucune incidence sur les États financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société :

- Modification d'IAS 21 L'effet des variations des taux de change : Absence de convertibilité

### 3. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers intermédiaires conformément à l'IFRS implique que la direction juge, fasse des estimations et des suppositions pouvant affecter les montants du chiffre d'affaires, les frais, les actifs et les passifs comptabilisés, ainsi que la divulgation des passifs éventuels à la fin de la période de présentation des informations financières.

Consultez la note 5.5.2 de divulgation des états financiers consolidés de fin d'année 2024 du groupe pour en savoir plus sur les principales estimations et suppositions comptables importantes.

### 4. Information sectorielle

D'après la structure organisationnelle ainsi que la nature des informations financières disponibles et évaluées par les principaux décideurs de la Société afin d'évaluer les performances et de prendre des décisions relatives à l'allocation des ressources, la Société a conclu que la totalité de ses opérations représentent un segment opérationnel. L'organe de décision opérationnel de la Société est le CEO.

### 5. Juste valeur

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances commerciales, des autres créances, des actifs financiers et des autres actifs courants est approximativement égale à leur valeur du fait de leur caractère à court terme.

La valeur comptable des passifs courants est approximativement égale à leur valeur étant donné le caractère à court terme de ces instruments. La juste valeur des passifs non courants (dettes financières et autres passifs non courants), exception faite des passifs financiers dérivés, est évaluée selon les taux d'intérêt et la date d'échéance. Ces instruments ont des taux d'intérêt fixes et leurs évaluations de juste valeur peuvent fluctuer au niveau des taux d'intérêt. L'évaluation de la juste valeur est classée au niveau 3. La sensibilité de la mesure de la juste valeur des avances récupérables est détaillée davantage à la note 18.1.

Les passifs et actifs financiers dérivés composés de contrats de change et de swaps de devises étrangères sont mesurés à leur juste valeur via le compte de résultats. La juste valeur est déterminée par l'institution financière et est basée sur les swaps de devises étrangères, les taux de change anticipés et la maturité de l'instrument.

Les warrants synthétiques sont mesurés à leur juste valeur via le compte de résultats. La juste valeur est déterminée via un arbre binomial de 240 périodes mensuelles (20 ans) et les données inobservables clés suivantes :

- Volatilité de 66,205 %, estimée à partir du médian de la déviation standard annualisée de 90 jours de la volatilité quotidienne des prix des actions sur la Nasdaq entre juillet 2022 et juin 2025.

Une augmentation de 5 % de la volatilité engendrerait une augmentation de la juste valeur de 57.000 €, tandis qu'une baisse de 5 % la volatilité engendrerait une baisse de la juste valeur de 67.000 €.

L'option de paiement anticipé est comptabilisée à sa juste valeur via le compte de résultats.

Il n'y a eu aucun changement dans les processus et les techniques d'évaluation du groupe, les types de données utilisées pour les mesures de juste valeur pendant la période. Il n'y a eu aucun transfert entre les mesures de juste valeur de niveau 1 et 2 pendant la période et aucun transfert n'a eu lieu vers ou depuis les mesures de juste valeur de niveau 3.

(en milliers €)	Valeur comptable		Juste valeur	
	Au 30 juin 2025	Au 31 décembre 2024	Au 30 juin 2025	Au 31 décembre 2024
<b>Actifs financiers</b>				
Autres créances à long terme (niveau 3)	452	395	452	395
Option de prépaiement (niveau 3)	170	112	170	112
Créances commerciales et autres créances (niveau 3)	3 974	4 293	3 974	4 293
Swaps de devises (niveau 2)	493	–	493	–
Autres actifs courants (niveau 3)	292	739	292	739
Trésorerie et équivalents de trésorerie (niveau 1)	22 729	34 186	22 729	34 186
Actifs financiers (niveau 1)	20 257	51 369	20 257	51 369

(en milliers €)	Valeur comptable		Juste valeur	
	Au 30 juin 2025	Au 31 décembre 2024	Au 30 juin 2025	Au 31 décembre 2024
<b>Passifs financiers</b>				
Contrat de facilité de prêt (niveau 3)	7 093	6 898	7 915	7 151
Warrants synthétiques (niveau 3)	2 696	3 204	2 696	3 204
Swaps de devises (niveau 2)	–	353	–	353
Avances récupérables (niveau 3)	9 385	8 871	9 385	8 871
Dettes commerciales et autres dettes (niveau 1 et 3)	10 961	11 338	10 961	11 338

## 6. Filiales

Pour toutes les périodes mentionnées dans ce rapport, la Société détient 100 % des parts de Nyxoah Ltd, une société israélienne située à Tel-Aviv enregistrée en 2009 et dont le capital social est de 1,00 NIS.

La société détient également 100 % des parts de Nyxoah PTY LTD, une société australienne située à Collingwood, enregistrée en 2017 et dont le capital social est de 100 AUD.

La Société détient aussi 100 % des actions de Nyxoah Inc, une société basée au Delaware (États-Unis), qui a été enregistrée en mai 2000 et qui possède un capital social de 1,00 \$.

La Société détient également 100 % des actions de Nyxoah GmbH, une société allemande située à Eschborn qui a été acquise en 2023 et qui possède un capital social de 25.000 €.

## 7. Immobilisations corporelles

Le total des acquisitions pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025 s'établit à 0,8 million € (2024 : 448.000 €), principalement en lien avec la ligne de production américaine en construction et l'équipement de laboratoire.

Le coût des immobilisations corporelles en 2024 inclut une correction de l'incitation fiscale en Belgique sur les investissements de 2023 pour un montant de 93.000 €. Consultez la note 24.

La charge d'amortissement s'établit à 457.000 € en 2025 et à 336.000 € en 2024 pour la période de six mois clôturée le 30 juin.

## 8. Immobilisations incorporelles

(en milliers €)	Coûts de développement	Brevets et licences	Total
<b>Valeur brute</b>			
Valeur brute au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	48 671	591	49 262
Acquisitions	3 183	–	3 183
<b>Valeur brute au 30 juin 2024</b>	<b>51 854</b>	<b>591</b>	<b>52 445</b>
Valeur brute au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	53 410	591	54 001
Acquisitions	1 507	–	1 507
Autres	(4)	–	(4)
<b>Valeur brute au 30 juin 2025</b>	<b>54 913</b>	<b>591</b>	<b>55 504</b>
<b>Amortissements</b>			
Amortissements cumulés au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	(2 528)	(127)	(2 655)
Charge d'amortissement	(459)	(21)	(480)
<b>Amortissements au 30 juin 2024</b>	<b>(2 987)</b>	<b>(148)</b>	<b>(3 135)</b>
Amortissements cumulés au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	(3 452)	(168)	(3 620)
Charge d'amortissement	(456)	(21)	(477)
<b>Amortissements au 30 juin 2025</b>	<b>(3 908)</b>	<b>(189)</b>	<b>(4 097)</b>
<b>Valeur comptable nette au 30 juin 2024</b>	<b>48 867</b>	<b>443</b>	<b>49 310</b>
<b>Valeur comptable nette au 30 juin 2025</b>	<b>51 005</b>	<b>402</b>	<b>51 407</b>

Il n'y a qu'un seul projet en cours de développement : Le système Genio®. La Société a commencé à amortir la première génération du système Genio® en 2021. L'amortissement s'établit à 477.000 € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025 (2024 : 480.000 €) et est inclus dans les frais de recherche et développement.

La Société poursuit les frais de développement 2025 en ce qui concerne le système Genio® de seconde génération et les essais cliniques pour obtenir les approbations réglementaires dans certains pays ou pour être capable de vendre le système Genio® dans certains pays. Les frais de développement capitalisés s'établissent à 1,5 million € et 3,2 millions € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025 et 2024 respectivement. Le total de la capitalisation des immobilisations incorporelles dans l'état des flux de trésorerie intermédiaire consolidé est supérieur aux ajouts à cause de l'incitation fiscale liée aux investissements en 2025 pour un montant de 47.000 € (2024 : 112.000 €). Consultez la note 24 pour en savoir plus. Le développement du système Genio® de seconde génération et les essais cliniques devraient être finalisés en 2025.

## 9. Actifs liés à des droits d'utilisation et passifs locatifs

Pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025, la Société a effectivement signé de nouveaux contrats de location pour un montant de 34.000 € (2024 : 74.000 €). Les remboursements des passifs locatifs se sont établis à 0,7 million € (2024 : 0,5 million €). Les amortissements des actifs liés à des droits d'utilisation se sont établis à 0,6 million € et à 454.000 € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025 et 2024 respectivement.

## 10. Autres créances à long terme

(en milliers €)	Au	
	30 juin 2025	31 décembre 2024
Incitation fiscales R&D	1 177	1 110
Option de paiement anticipé	170	112
Garanties en numéraire	452	395
<b>Total des autres créances à long terme</b>	<b>1 799</b>	<b>1 617</b>

Les autres créances à long terme se composent de garanties en numéraire pour un montant de 452.000 € (2024 : 395.000 €), d'une option de paiement anticipé évaluée à 170.000 € (2024 : 112.000 €) et d'une incitation fiscale au R&D en Belgique pour un montant de 1,2 million € (2024 : 1,1 million €) liée à certaines activités de développement et d'essais cliniques. La Société comptabilise l'incitation à la recherche et développement comme créance à long terme et comme déduction de la valeur comptable de l'immobilisation (in)corporelle.

Pour de plus amples informations concernant l'option de paiement anticipé, consultez la note 18.2.

L'incitation fiscale à la recherche et au développement comptabilisée au 30 juin 2025 est liée aux investissements de 2022, 2023, 2024 et 2025 dans des immobilisations corporelles et incorporelles. Les incitations devraient être reçues cinq ans après les investissements. Cependant, à la suite de la loi du 12 mai 2024 (Moniteur belge du 29 mai 2024), le régime de crédit d'impôt belge pour la recherche et le développement a été modifié. À compter de 2024, l'incitation fiscale à la recherche et au développement devrait être remboursée sous quatre ans au lieu de cinq. Les créances à long terme à 2024 incluent également une correction de l'incitation fiscale à la R&D en Belgique sur les investissements de 2023. Pour de plus amples informations, consultez la note 24.

## 11. Stocks

(en milliers €)	Au	
	30 juin 2025	31 décembre 2024
Matières premières	1 290	1 080
En cours de production	2.351	2.546
Produits finis	1 691	1 090
<b>Total stock</b>	<b>5 332</b>	<b>4.716</b>

L'augmentation du stock est due à l'intensification des activités de préparation à la commercialisation aux États-Unis et à l'expansion de commercialisation en UE en 2025.

## 12. Créances commerciales, actifs liés à des contrats et autres créances

(en milliers €)	Au	
	30 juin 2025	31 décembre 2024
Créances commerciales	1 330	3 382
Actifs liés à des contrats	1 508	–
Créances mesures incitatives R&D (Australie)	196	155
Créances TVA	401	741
Créances d'impôt courant	788	967
Swaps de devises	493	–
Autres	1 136	911
<b>Total créances commerciales, actifs liés à des contrats et autres créances</b>	<b>5 852-</b>	<b>6 156</b>

La baisse de 304.000 € des créances commerciales, actifs liés à des contrats et autres créances est principalement due à une baisse des créances de TVA de 340.000 € et à une baisse des créances commerciales et des actifs liés à des contrats de 0,5 million €. La baisse est en partie compensée par une augmentation de 493.000 € des contrats de change et des swaps de devises.

La Société peut inclure des créances non facturées dans le solde débiteur. En général, ces créances représentent le chiffre d'affaires gagné sur des produits livrés à des clients et qui seront facturés lors du prochain cycle de facturation. Tous les montants sont considérés comme recouvrables et facturables. Aux 31 décembre 2024 et 30 juin 2025, aucune créance non facturée n'était incluse dans les créances commerciales.

Au 30 juin 2025, la Société avait recomptabilisé 1,5 million € de créances commerciales en actifs liés à des contrats dans le cadre de certains contrats clients pour le système Genio®. Dans le cadre de ces contrats, la Société a transféré le contrôle du système Genio® au client et a émis les factures nécessaires. Cependant, en vertu des dispositions du contrat, la facture est due une fois le système Genio® implanté dans le patient par le client. Étant donné que le droit de réflexion n'est donc pas inconditionnel, les montants liés ne remplissent pas les critères de comptabilisation comme créance commerciale conformément à l'IFRS 15.

Les créances incitatives R&D sont liées aux avantages reçus en Australie pour soutenir les essais cliniques et le développement du système Genio®.

Les créances d'impôt courant sont liées à un trop payé d'impôt sur les sociétés en Belgique et aux États-Unis.

Consultez la note 23 pour en savoir plus sur les contrats de change et les swaps de devises étrangères.

### 13. Autres actifs courants

(en milliers €)	Au	
	30 juin 2025	31 décembre 2024
Charges payées d'avance	650	918
Produits à recevoir	292	739
<b>Coûts payés d'avance totaux</b>	<b>942</b>	<b>1 657</b>

La baisse de 0,7 million € des autres actifs courants est principalement due à une baisse des revenus cumulés de 447.000 €, et à une baisse des frais reportés de 268.000 €.

### 14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers €)	Au	
	30 juin 2025	31 décembre 2024
Dépôts à court terme	13 328	28 220
Trésorerie	9 401	5 966
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>22 729</b>	<b>34 186</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont baissé pour atteindre 22,7 millions € au 30 juin 2025, par rapport aux 34,2 millions € au 31 décembre 2024, principalement à cause d'une baisse des dépôts à court terme de 14,9 millions €, partiellement compensée par une augmentation des comptes courants de 3,4 millions €. Les dépôts à court terme sont liés à des comptes à terme dont la maturité initiale est égale ou inférieure à trois mois et évalués au coût amorti.

### 15. Actifs financiers

Les actifs financiers courants sont liés à des comptes à terme dont la maturité initiale est supérieure à trois mois mais inférieure à 12 mois et évalués au coût amorti.

Au 30 juin 2025, les actifs financiers courants sont de 17,0 millions \$ (14,5 millions €) - ceux-ci peuvent générer un gain ou une perte de change sur devises dans les résultats financiers conformément aux fluctuations du taux de change USD/EUR, car

la devise fonctionnelle de la Société est l'EUR - et de 5,8 millions €. Le montant total des dépôts à terme au 30 juin 2025 est de 20,3 millions €.

Durant la période clôturée le 30 juin 2025, la Société a contracté des dépôts à terme en USD et des billets de trésorerie américains pour un montant total de 16,0 millions \$ (14,5 millions €) et 3,0 millions €. Durant la période clôturée le 30 juin 2025, 42,1 millions \$ (46,4 millions €) et 3,0 millions € sont arrivés à maturité et sont dès lors comptabilisés comme trésorerie.

Au 31 décembre 2024, les actifs financiers courants sont de 47,4 millions \$ (45,6 millions €) - ceux-ci peuvent générer un gain ou une perte de change sur devises dans les résultats financiers conformément aux fluctuations du taux de change USD/EUR, car la devise fonctionnelle de la Société est l'EUR - et de 5,8 millions €. Le montant total des dépôts à terme au 31 décembre 2024 est de 51,4 millions €.

## 16. Capital, prime d'émission, réserves

### 16.1. Capital et prime d'émission

Le nombre d'actions et la valeur nominale dans le paragraphe ci-dessous prennent en compte les résolutions adoptées par l'assemblée des actionnaires du 21 février 2020. Toutes les actions privilégiées existantes ont été converties en actions ordinaires et une division des actions de 500:1 a été approuvée par l'assemblée des actionnaires. Les tableaux et les commentaires ci-dessous reflètent le nombre d'actions après le fractionnement d'actions 500:1 du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Dans le cadre de l'IPO du 21 septembre 2020, la Société a encouru des coûts de transaction directement imputables de 6,5 millions € qui ont été déduits de la prime d'émission.

Dans le cadre de l'IPO du 7 juillet 2021, la Société a encouru des coûts de transaction directement imputables de 7,6 millions € qui ont été déduits de la prime d'émission.

Au 30 juin 2025, le capital social de la Société s'établissait à 6,4 millions €, représenté par 37.435.640 actions, avec une prime d'émission de 332,6 millions € avant déduction des coûts de transaction.

Évolution du capital social et de la prime d'émission sur la période de six mois ayant pris fin le 30 juin 2025 et 2024 :

(Nombre d'actions <sup>(1)</sup> sauf mention contraire)	Actions ordinaires	Nombre d'actions	Valeur nominale (en €)	Capital	Prime d'émission
<b>1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>28 673 985</b>	<b>28 673 985</b>	<b>0,17</b>	<b>4 926</b>	<b>260 631</b>
6 mars 2024 - Exercice de warrants	8 650	8 650	0,17	1	61
17 avril 2024 - Exercice de warrants	3 000	3 000	0,17	1	16
28 mai 2024 - Augmentation de capital	5 374 755	5 374 755	0,17	923	44 946
3 juin 2024 - Augmentation de capital	300 000	300 000	0,17	52	2 506
24 juin 2024 - Exercice de warrants	12 625	12 625	0,17	2	66
<b>30 juin 2024</b>	<b>34 373 015</b>	<b>34 373 015</b>	<b>0,17</b>	<b>5 905</b>	<b>308 226</b>
3 septembre 2024 - Exercice de warrants	13 750	13 750	0,17	2	72
25 septembre 2024 - Exercice de warrants	2 250	2 250	0,17	1	12
9 octobre 2024 - Augmentation de capital	3 000 000	3 000 000	0,17	515	24 071
15 novembre 2024 - Exercice de warrants	38 250	38 250	0,17	7	198
<b>31 décembre 2024</b>	<b>37 427 265</b>	<b>37 427 265</b>	<b>0,17</b>	<b>6 430</b>	<b>332 579</b>
12 mai 2025 - Exercice de warrants	2 000	2 000	0,17	–	10
13 juin 2025 - Exercice de warrants	6 375	6 375	0,17	1	33
<b>30 juin 2025</b>	<b>37 435 640</b>	<b>37 435 640</b>	<b>0,17</b>	<b>6 431</b>	<b>332 622</b>

Le 6 mars 2024, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 8.650 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 62.000 € (prime d'émission comprise).

Le 17 avril 2024, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 3.000 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 17.000 € (prime d'émission comprise).

Le 28 mai 2024, la Société a émis 5.374.755 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 45,9 millions € (prime d'émission comprise) dans le cadre d'une offre publique souscrite aux États-Unis, qui incluait des actions vendues lors d'une offre privée à certains investisseurs qualifiés ou institutionnels hors des États-Unis. 1.996.187 actions ont été souscrites en euros à un prix de 8,54 € par action. 3.378.568 actions ont été souscrites en dollars US à un prix de 9,25 \$ par action.

Le 3 juin 2024, la Société a émis 300.000 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 2,6 millions € (prime d'émission comprise) à la suite de l'exercice par les souscripteurs de l'augmentation de capital du 28 mai 2024 de leur option d'achat d'actions supplémentaires (« Greenshoe »). Les 300.000 actions ont été souscrites en dollars US à un prix de 9,25 \$ par action.

Les produits des augmentations de capital du 28 mai et du 3 juin 2024 ont été utilisés à des fins générales d'entreprise.

Le 24 juin 2024, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 12.625 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 68.000 € (prime d'émission comprise).

Le 3 septembre 2024, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 13.750 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 74.000 € (prime d'émission comprise).

Le 25 septembre 2024, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 2.250 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 13.000 € (prime d'émission comprise).

Le 9 octobre 2024, la Société a émis 3.000.000 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 24,6 millions € (prime d'émission comprise). La Société a levé 27,0 millions \$ de produit brut dans le cadre de son programme ATM (« at-the-market ») de 50 millions \$ établi le 22 décembre 2022 à un prix d'émission égal au prix du marché sur le Nasdaq Global Market au moment de la vente. Le produit sera utilisé pour répondre à la demande en Europe et aux États-Unis.

Le 15 novembre 2024, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 38.250 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 205.000 € (prime d'émission comprise).

Dans le cadre de ces augmentations de capital, la Société a encouru des coûts de transaction directement imputables de 3,7 millions € qui ont été déduits de la prime d'émission. Le montant levé lors de l'augmentation de capital, net de coûts de transaction, s'élève à 71,5 millions €.

Le 12 mai 2025, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 2.000 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 10.000 € (prime d'émission comprise).

Le 13 juin 2025, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 6.375 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 34.000 € (prime d'émission comprise).

## **16.2. Réserves**

Les réserves incluent la réserve pour paiement fondé sur des actions (cf. note 17), les autres éléments du résultat global et les pertes non distribuées. Les pertes non distribuées sont principalement composées des pertes accumulées. Les autres éléments du résultat global sont composés de réserves de conversion de devises et de réévaluations des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Le changement de la réserve des autres éléments du résultat global pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025 et 2024 est détaillé ci-dessous :

(en milliers €)	Réserve de conversion de devise	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Total
Valeur brute au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	54	83	137
<b>Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net (net d'impôt)</b>			
Différences de conversion de devises	(22)	-	(22)
<b>Total des autres éléments du résultat global au 30 juin 2024</b>	<b>32</b>	<b>83</b>	<b>115</b>
Valeur d'ouverture au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	820	94	914
<b>Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net (net d'impôt)</b>			
Différences de conversion de devises	230	-	230
<b>Total des autres éléments du résultat global au 30 juin 2025</b>	<b>1 050</b>	<b>94</b>	<b>1 144</b>

## 17. Rémunération en actions

*Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en instruments de capitaux propres*

Au 30 juin 2025, la Société disposait de quatre plans actifs d'incitation dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglés en instruments de capitaux propres, dont (i) le plan de warrants de 2021 (le Plan de 2021), (ii) le plan de warrants de 2022 (le Plan de 2022), (iii) le plan de warrants de 2024 (le Plan de 2024), (iv) le plan de warrants de 2025 (le Plan de 2025).

Les changements de l'année pour les plans de Warrants sont les suivants :

<b>Nombre d'actions (après division des actions) auxquels les warrants donnent droit dans tous les plans</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
En circulation le 1 <sup>er</sup> janvier	2 258 319	1 635 606
Accordées	658 374	385 250
Renoncées	(37 377)	(13 625)
Exercées	(13 875)	(24 275)
Expirées	(67 500)	(35 975)
<b>En circulation au 30 juin</b>	<b>2 797 941</b>	<b>1 946 981</b>
<b>Exercables au 30 juin</b>	<b>1 715 849</b>	<b>1 210 613</b>

Le 1<sup>er</sup> février 2024 et le 21 avril 2024 respectivement, 300.250 et 85.000 appartenaient au Plan de 2022. Au 30 juin 2024, un total de 24.275 warrants ont été exercés.

Les warrants suivants ont été attribués en 2025 :

- Le 1<sup>er</sup> février 2025, 329.431 warrants ont été octroyés dans le cadre du Plan de 2024 (17.000 warrants n'ont pas été acceptés)
- Le 1<sup>er</sup> février 2025, 223.943 warrants ont été octroyés dans le cadre du Plan de 2025 (10.000 warrants n'ont pas été acceptés)
- Le 14 mars 2025, 45.000 warrants ont été octroyés dans le cadre du plan de 2025.
- Le 8 avril 2025, 30.000 warrants ont été octroyés dans le cadre du Plan de 2025
- Le 5 mai 2025, 30.000 warrants ont été octroyés dans le cadre du Plan de 2025.

Au 30 juin 2025, un total de 13.875 warrants ont été exercés. Pour 5.500 de ces warrants exercés, les actions liées n'avaient pas encore été émises au 30 juin 2025.

Au 30 juin 2025, les 30.000 warrants restants du plan de warrants de 2020 ont expiré, la date d'expiration du plan de 2020 ayant été atteinte.

Les tableaux suivants donnent les entrées du modèle Black-Scholes pour les warrants accordés en 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 dans le cadre des plans de warrants de 2020, 2021, 2022, 2024 et 2025. Les tableaux et les notes se basent sur le nombre d'actions auquel les warrants donnent droit dans tous les plans.

	<b>Plan 2020 (octroi 2020)</b>	<b>Plan 2021 (octroi 17 sept. 2021)</b>	<b>Plan 2021 (octroi 27 oct. 2021)</b>	<b>Plan 2021 (octroi 21 fév. 2022)</b>	<b>Plan 2021 (octroi 21 fév. 2022)</b>
Rendement des dividendes	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Volatilité attendue	56,32 %	51,30 %	51,50 %	49,80 %	49,80 %
Taux d'intérêt sans risque	-0,20 %	-0,36 %	-0,18 %	0,37 %	0,37 %
Durée de vie attendue	3	3	3	3	3
Prix d'exercice	11,94	25,31	25,31	17,76	25,31
Cours des actions	10,20	25,75	20,50	17,50	17,50
Juste valeur	3,31	9,22	5,94	6,05	4,15

	<b>Plan 2021 (octroi 21 fév. 2022)</b>	<b>Plan 2021 (octroi 14 mai 2022)</b>	<b>Plan 2021 (octroi 8 juin 2022)</b>	<b>Plan 2021 (octroi 8 août 2022)</b>	<b>Plan 2021 (octroi 8 août 2022)</b>
Rendement des dividendes	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Volatilité attendue	49,80 %	49,80 %	52,60 %	53,71 %	53,97 %
Taux d'intérêt sans risque	0,50 %	1,06 %	1,60 %	1,39 %	1,45 %
Durée de vie attendue	4	3	3	3	4
Prix d'exercice	17,76	13,82	12,95	9,66	9,66
Cours des actions	17,50	13,82	13,34	9,75	9,75
Juste valeur	6,90	4,94	5,21	3,79	4,32

	<b>Plan 2021 (octroi 24 mars 2023)</b>	<b>Plan 2021 (octroi 12 avril 2023)</b>	<b>Plan 2021 (octroi 14 juin 2023)</b>	<b>Plan 2022 (octroi 14 juin 2023)</b>	<b>Plan 2022 (octroi 20 oct. 2023)</b>
Rendement des dividendes	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Volatilité attendue	52,00 %	52,00 %	51,28 %	51,28 %	50,00 %
Taux d'intérêt sans risque	3,20 %	3,24 %	3,36 %	3,36 %	3,55 %
Durée de vie attendue	3	3	3	3	3
Prix d'exercice	5,42	6,36	7,19	7,19	5,92
Cours des actions	6,70	7,08	7,10	7,10	5,60
Juste valeur	3,09	3,04	2,75	2,75	2,07

	<b>Plan 2022 (octroi 1 fév. 2024)</b>	<b>Plan 2022 (octroi 21 avril 2024)</b>	<b>Plan 2022 (octroi 2 août. 2024)</b>	<b>Plan 2024 (octroi 2 août. 2024)</b>	<b>Plan 2024 (octroi 18 sep. 2024)</b>
Rendement des dividendes	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Volatilité attendue	62,20 %	65,50 %	66,00 %	66,00 %	65,20 %
Taux d'intérêt sans risque	2,63 %	3,08 %	2,55 %	2,55 %	2,38 %
Durée de vie attendue	3	3	3	3	3
Prix d'exercice	5,24	9,04	7,88	7,88	7,20
Cours des actions	9,96	9,20	7,56	7,56	7,54
Juste valeur	6,26	4,40	3,47	3,47	3,60

	<b>Plan 2024 (octroi 25 nov. 2024)</b>	<b>Plan 2024 (octroi 25 nov. 2024)</b>	<b>Plan 2024 (octroi 1 fév. 2025)</b>	<b>Plan 2024 (octroi 1 fév. 2025)</b>	<b>Plan 2025 (octroi 1 fév. 2025)</b>
Rendement des dividendes	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Volatilité attendue	63,70 %	63,70 %	63,00 %	63,00 %	63,00 %
Taux d'intérêt sans risque	2,24 %	2,24 %	2,26 %	2,26 %	2,26 %
Durée de vie attendue	3	3	3	3	3
Prix d'exercice	7,69	8,04	9,63	10,15	10,15
Cours des actions	8,10	8,10	10,15	10,15	10,15
Juste valeur	3,80	3,70	4,76	4,61	4,61

	<b>Plan 2025 (octroi 14 mars 2025)</b>	<b>Plan 2025 (octroi 8 avril 2025)</b>	<b>Plan 2025 (octroi 5 mai 2025)</b>
Rendement des dividendes	0 %	0 %	0 %
Volatilité attendue	63,00 %	65,24 %	64,97 %
Taux d'intérêt sans risque	2,40 %	2,11 %	2,02 %
Durée de vie attendue	3	3	3
Prix d'exercice	10,80	7,20	5,65
Cours des actions	10,80	5,76	5,65
Juste valeur	4,91	2,31	2,60

Le 24 mars 2023, la Société a réduit le prix d'exercice de 75 % des warrants précédemment octroyés aux titulaires de warrants dans le cadre du plan de Warrants de 2021 à 5,42 € pour refléter la baisse du prix des actions de la Société. Pour les 25 % restants des warrants précédemment octroyés dans le cadre du Plan de 2021, le prix d'exercice reste inchangé. Toutes les autres conditions générales des warrants dont le prix a été modifié restent inchangées. La Société a déterminé la juste valeur des options à la date de modification (24 mars 2023). La juste valeur incrémentale des warrants dont le prix a été modifié sera comptabilisée comme dépense sur la période courant de la date de modification jusqu'à la fin de la période d'acquisition. Pour les warrants déjà acquis à la date de la modification, la juste valeur incrémentale est entièrement comptabilisée comme dépense à la date de la modification. Les dépenses pour l'attribution d'option originale resteront comptabilisées comme si les conditions n'avaient pas été modifiées.

La juste valeur des warrants modifiés a été déterminée à l'aide des mêmes modèles et principes que décrits ci-dessus, avec les entrées de modèle suivantes :

	<b>Plan 2021 (octroi 17 sept. 2021)</b>	<b>Plan 2021 (octroi 27 oct. 2021)</b>	<b>Plan 2021 (octroi 21 fév. 2022)</b>	<b>Plan 2021 (octroi 21 fév. 2022)</b>
Rendement des dividendes	0 %	0 %	0 %	0 %
Volatilité attendue	52,00 %	52,00 %	52,00 %	52,00 %
Taux d'intérêt sans risque	3,25 %	3,25 %	3,17 %	3,36 %
Durée de vie attendue	2	2	2	2
Prix d'exercice	5,42	5,42	5,42	5,42
Cours des actions	6,68	6,68	6,68	6,68
Juste valeur	2,48	2,52	2,67	2,49
Juste valeur incrémentale	2,38	2,40	2,23	2,38

	<b>Plan 2021 (octroi 21 fév. 2022)</b>	<b>Plan 2021 (octroi 14 mai 2022)</b>	<b>Plan 2021 (octroi 8 août 2022)</b>	<b>Plan 2021 (octroi 8 août 2022)</b>
Rendement des dividendes	0 %	0 %	0 %	0 %
Volatilité attendue	52,00 %	52,00 %	52,00 %	52,00 %
Taux d'intérêt sans risque	3,03 %	3,13 %	3,13 %	2,98 %
Durée de vie attendue	3	2	3	4
Prix d'exercice	5,42	5,42	5,42	5,42
Cours des actions	6,68	6,68	6,68	6,68
Juste valeur	3,05	2,75	2,87	3,21
Juste valeur incrémentale	2,23	1,92	1,28	1,19

*Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en instruments de capitaux propres - Unités d'action restreintes (« UAR »)*

En outre, en 2024, chaque administrateur non-exécutif a obtenu 14.806 « unités d'actions restreintes », ou « UAR ». Chaque UAR représente l'obligation de l'administrateur non-exécutif concerné de souscrire une nouvelle action ordinaire de la Société à un prix de souscription de 0,1718 € par action (quelle que soit la valeur marchande de l'action à ce moment).

Les principales caractéristiques des UAR peuvent se résumer comme suit :

- Sauf en cas de décision contraire de l'assemblée des actionnaires de la Société concernant un, certains ou tous les administrateurs non-exécutifs, les UAR sont octroyés aux administrateurs non-exécutifs chaque année à la date de l'assemblée annuelle des actionnaires.
- Les UAR ne donnent aucun droit de vote, droit de souscription préférentiel ou autre droit des membres.
- Le nombre d'UAR octroyé chaque année est calculé comme suit : 130.000 € divisés par le prix de clôture moyen des actions de la Société à la bourse où les actions de la Société sont cotées au mois de mai de l'année de l'octroi. Pour les administrateurs nommés entre deux assemblées des actionnaires, ce chiffre sera calculé au prorata.
- Les UAR ne sont pas cessibles sauf en cas de décès.
- En principe, les UAR sont acquises au premier anniversaire de la date d'octroi, tant que l'administrateur non-exécutif est toujours en poste à ce moment. En cas de décès ou de départ de la Société, les UAR sont immédiatement acquis.
- L'acquisition des UAR n'est pas liée à des critères de performances, mais est basée sur le service continu pendant la période d'acquisition. La rémunération en UAR est donc une forme de rémunération fixe.

- L'octroi d'UAR à un administrateur non-exécutif qui n'a pas été explicitement refusé par l'administrateur non-exécutif concerné sous quinze jours calendaires à compter de la date d'octroi est considéré comme accepté par l'administrateur non-exécutif concerné et crée une obligation pour celui-ci de souscrire aux actions liées lors de l'acquisition des UAR. L'UAR n'est donc pas une option donnant à l'administrateur le choix de l'exercer ou non.
- Les nouvelles actions émises à la suite de l'exercice des UAR sont en principe émises, souscrites et entièrement libérées sous un mois à compter de la date d'acquisition des UAR concernés. Les nouvelles actions doivent être émises à partir du capital autorisé de la Société. La Société se réserve le droit de fournir des actions existantes (si elle a accès à ses propres actions conformément aux règles définies par le droit des entreprises applicable) ou de compenser les administrateurs non-exécutifs en numéraire (c'est à dire par un montant égal à la cote de clôture des actions de la Société à la bourse où elles sont cotées le premier jour de négociation suivant la date d'acquisition pour les UAR concernées, déduction faite du prix de souscription de 0,1718 € par action).

Les UAR seront comptabilisées comme plan de paiement fondé sur des actions car la Société peut émettre de nouvelles actions via le capital autorisé. La juste valeur des UAR attribuées est égale au prix d'action à la date d'octroi moins le prix d'exercice de 0,1718 € et est égale à 7,65 € par RSU attribuée.

Le 12 juin 2024, la Société a attribué un total de 103.642 RSU à sept administrateurs qui ont été transférées lors de la réunion des actionnaires organisée en juin 2025. Au 30 juin 2025, les UAR ont toutes été exercées, mais les actions liées n'avaient pas encore été émises.

Le 11 juin 2025, la Société a attribué à sept administrateurs un total de 146.531 UAR, aux mêmes conditions que les UAR de 2024, qui seront transférées lors de la réunion des actionnaires organisée en juin 2026. Au 30 juin 2025, 146.531 UAR étaient en circulation.

#### *Frais de paiements fondés sur les actions*

Pour la période de six mois clôturée au 30 juin 2025, la Société a comptabilisé des frais de paiements basés sur les actions de 2,9 millions € (2024 : 1,5 million €).

## **18. Dettes financières**

Les dettes financières sont principalement composées d'avances récupérables, de l'Accord de financement avec la BIE et de warrants synthétiques. Les montants connexes peuvent être résumés comme suit :

(en milliers €)	<u>Au</u>	
	<u>30 juin 2025</u>	<u>31 décembre 2024</u>
Avances récupérables - non-courantes	9 139	8 623
Avances récupérables - courantes	246	248
<b>Avances récupérables totales</b>	<b>9 385</b>	<b>8 871</b>
Accord de crédit - non-courant	7 093	6 898
Warrant synthétiques - non-courant	2 696	3 204
<b>Total Autre</b>	<b>9 789</b>	<b>10 102</b>
Non-courant	18 928	18 725
Courant	246	248
<b>Total dette financière</b>	<b>19 174</b>	<b>18 973</b>

### 18.1. Dette financière liée aux avances récupérables

#### Avances récupérables reçues

Au 30 juin 2025, les détails des avances récupérables reçues peuvent se résumer comme suit :

(en milliers €)	Avances contractuelles	Avances reçues	Remboursements fixes*	Remboursements variables*
Dispositif contre l'apnée du sommeil (6472)	1 600	1 600	588	8
Premiers articles (6839)	2 160	2 160	628	24
Étude clinique (6840)	2 400	2 400	510	13
Améliorations des puces d'activation (7388)	1 467	1 467	88	18
<b>Total</b>	<b>7 627</b>	<b>7 627</b>	<b>1 814</b>	<b>63</b>

\* Excl. intérêts

La Société n'a pas reçu de nouveaux montants et n'a pas réalisé de nouveau remboursement pendant la période de six mois clôturée le 30 juin 2025.

Selon le calendrier attendu des ventes et après actualisation, la dette financière liée aux avances récupérables est la suivante :

(en milliers €)	Au	
	30 juin 2025	31 décembre 2024
Convention 6472	1 814	1 711
Convention 6839	2 467	2 332
Convention 6840	2 979	2 819
Convention 7388	2 125	2 009
<b>Avances récupérables totales</b>	<b>9 385</b>	<b>8 871</b>
Non-courant	9 139	8 623
Courant	246	248
<b>Avances récupérables totales</b>	<b>9 385</b>	<b>8 871</b>

Les montants comptabilisés comme « courants » correspondent aux montants indépendants des ventes (remboursement fixe) et des montants dépendants des ventes (remboursement variable) estimés qui doivent être remboursés à la Région Wallonne au cours de la prochaine période de 12 mois. Les remboursements estimés indépendants des ventes (remboursements fixes) et liés aux ventes (remboursements variables) au-delà de 12 mois sont comptabilisés comme Passifs « non courants ».

L'évolution des avances récupérables reçues peut être résumée comme suit :

(en milliers €)	2025	2024
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>8 871</b>	<b>8 674</b>
Evaluation initiale et réévaluation	( 25)	( 18)
Impact de l'actualisation	539	519
<b>Au 30 juin</b>	<b>9 385</b>	<b>9 175</b>

Une analyse de la sensibilité de la valeur comptable des avances récupérables a été effectuée pour évaluer l'impact d'une modification des hypothèses. La Société a testé une sensibilité raisonnable aux évolutions des projections de revenus de +/- 25 % et des taux d'actualisation de +/- 25 %. Le tableau ci-dessous détaille les résultats en matière de sensibilité :

Juste valeur des Passifs fin 2025 (en milliers EUR)	Variation des projections de revenus			
	Variation des taux d'actualisation *	-25 %	0 %	25 %
-25 %		9 786	10 152	10 400
0 %		8 947	9 385	9 687
25 %		8 213	8 705	9 049

\* Un changement de -25 % du taux d'actualisation implique que le taux d'actualisation utilisé pour la part fixe des avances récupérables est de 3,8 % au lieu de 5 % tandis que celui utilisé pour la part variable est de 9,4 % au lieu de 12,5 %.

Une augmentation de 25 % des projections de revenus implique, si les taux d'actualisation ne changent pas, une augmentation du passif prévu, car le remboursement du passif est accéléré.

Une augmentation de 25 % du taux d'actualisation réduit le passif prévu si les projections de revenus restent inchangées.

## 18.2. Dettes financières liées aux d'accords de crédit et aux accords de warrants synthétiques

Le 3 juillet 2024, la Société a signé une convention de prêt pour un montant de 37,5 millions € auprès de la Banque européenne d'investissement (« BEI »). La convention est garantie par le programme InvestEU de la Commission européenne. La Société compte utiliser les fonds à des fins de recherche et de développement, ainsi que pour développer ses capacités de fabrication afin de répondre à la demande en Europe et aux États-Unis. La facilité de crédit de 37,5 millions € se divise en trois tranches : une première de 10 millions € (« Tranche A »), une deuxième de 13,75 millions € (« Tranche B ») et une troisième de 13,75 millions € (« Tranche C »). Le décaissement des diverses tranches fait l'objet de certaines conditions. La tranche A est sujette à un taux d'intérêt capitalisé de 5 % et en numéraire de 5 %, et fait l'objet d'un échéancier de remboursement in fine à cinq ans. Les diverses tranches ne contiennent aucun engagement en matière de liquidité ou de revenus.

La tranche A de 10 millions € a été décaissée le 26 juillet 2024.

Conformément à l'accord de facilité de crédit et comme condition du prélèvement prévu par la présente, la Société a également conclu un « accord de warrants synthétiques » avec la BEI. En vertu de l'accord de warrants synthétiques, dans le cadre de la facilité, pour chaque tranche de cette facilité, la BEI se verra attribuer des « warrants synthétiques » d'une durée de 20 ans. Le nombre et le prix des warrants synthétiques seront calculés sur base de formules spécifiques à chaque tranche disponibles dans l'accord de warrants synthétiques. Les warrants synthétiques peuvent être exercés à la date de maturité de la tranche concernée de la facilité, ou plus tôt en cas de circonstance exceptionnelle. Ces warrants synthétiques autorisent la BEI à recevoir de la Société un versement en numéraire égal au prix moyen pondéré selon le volume à 20 jours d'une action de la Société en bourse, prix de levée applicable par warrant synthétique déduit et multiplié par le nombre de warrants synthétiques que la BEI exerce. En lien avec la Tranche A, la BEI a reçu 468.384 warrants synthétiques avec un prix de levée de 8,54 €, que la BEI peut exercer après la maturité de la Tranche A (cinq ans) ou plus tôt en cas de circonstance exceptionnelle.

Les changements de la facilité de crédit peuvent être résumés comme suit :

(en milliers €)	2025	2024
Au 1 <sup>er</sup> janvier	6 898	—
Ajustement effectif des taux d'intérêt	195	—
<b>Au 30 juin</b>	<b>7 093</b>	—

Les changements des warrants synthétiques peuvent être résumés comme suit :

(en milliers €)	2025	2024
Au 1 <sup>er</sup> janvier	3 204	—
Ajustement de la juste valeur	( 508)	—
<b>Au 30 juin</b>	<b>2 696</b>	—

Les changements des options de paiement anticipé peuvent être résumés comme suit :

(en milliers €)	2025	2024
Au 1 <sup>er</sup> janvier	112	–
Ajustement de la juste valeur	58	–
<b>Au 30 juin</b>	<b>170</b>	<b>–</b>

## 19. Provisions

(en milliers €)	Au 30 juin	Au 31 décembre
	2025	2024
Provision pour obligation implicite	309	672
Autres provisions	95	328
<b>Total provisions</b>	<b>404</b>	<b>1 000</b>

La Société a une obligation constructive liée au rachat de certaines pièces consommables, en fonction des pratiques commerciales et des attentes des clients.

Le 30 mai 2025, la Société a été poursuivie en justice devant le US District Court of Delaware par Inspire Medical, Inc. (« Inspire ») pour la violation présumée de trois brevets Inspire (N° de brevets américains 10.898.709, 11.806.526 et 11.850.424). Le plaignant exige les réparations usuelles pour les violations de brevets, dont (i) un jugement indiquant que la Société a violé et viole les brevets Inspire, (ii) des dommages et intérêts, (iii) la prise en charge des frais d’avocat (iv) une ordonnance permanente empêchant la Société de violer les brevets Inspire et (v) la prise en charge des frais et dépenses. En conséquence, la Société a fait appel à un cabinet d’avocats pour la représenter. La Société va se défendre vigoureusement contre les allégations avancées par Inspire dans le cadre de cette plainte.

La Société pense envoyer une réponse à la plainte d’Inspire d’ici au 25 août 2025, soit la date établie.

Étant donné que ce litige n’en est qu’à ses débuts, la Société ne peut pas prédire les probabilités de succès des exigences d’Inspire vis-à-vis de la Société, ni quantifier le risque de pertes, le cas échéant. Au 30 juin 2025, la Société n’a donc pas comptabilisé de pertes dans le cadre de litiges potentiels. Les frais juridiques engagés en lien avec cette affaire ont été cumulés jusqu’au 30 juin 2025 et ont été comptabilisés comme dépenses de recherche et développement à la ligne « Frais de consulting et de sous-traitance ». À l’avenir, la société évaluera le statut du litige chaque trimestre pour gérer le cumul des frais.

## 20. Dettes commerciales

(en milliers €)	Au	
	30 juin 2025	31 décembre 2024
Dettes fournisseurs	4 437	3 749
Factures à recevoir	4 971	5 756
<b>Total dettes commerciales</b>	<b>9 408</b>	<b>9 505</b>

La baisse des dettes commerciales totale de 97.000 € au 30 juin 2025 s’explique par une baisse de 0,8 million € des factures à recevoir partiellement compensée par l’augmentation de 0,7 million € des dettes commerciales.

## 21. Impôts sur les revenus et impôts différés

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 juin		Pour la période de six mois clôturée le 30 juin	
	2025	2024	2025	2024
Produit / (charge) impôts courants	( 275)	(434)	( 407)	( 547)
Produit / (charge) impôts différés	(3)	(7)	3	(4)
<b>Total charges d'impôts sur le résultat</b>	<b>(278)</b>	<b>(441)</b>	<b>( 404)</b>	<b>(551)</b>

Pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025, la charge d'impôt courant concerne principalement (i) une augmentation de l'impôt sur le revenu payable par certaines filiales de la Société pour un montant de 286.000 € (2024 : 172.000 €) et (ii) une charge cumulée supplémentaire du passif pour les positions fiscales incertaines d'un montant de 121.000 € (2024 : 243.000 €).

La position fiscale incertaine a été comptabilisée à la suite de certaines décisions publiques et consignes émises par les autorités fiscales dans l'une des juridictions où la Société est active. Le passif d'impôt courant de 4,0 millions € est également lié à un passif relatif à l'incertitude des positions fiscales pour un montant de 3,8 millions €.

## 22. Autres passifs

(en milliers €)	Au	
	30 juin 2025	31 décembre 2024
Congés à payer	774	903
Salaires	2 583	3 354
Charges à payer	963	511
Swap de devises étrangère - courant	–	353
Autres	1 451	1 103
<b>Total des autres dettes</b>	<b>5 771</b>	<b>6 224</b>

La baisse de 453.000 € des autres passifs au 30 juin 2025 est principalement due à une baisse de 0,9 million € des passifs salariaux et à une baisse de 353.000 € de la juste valeur des contrats de change des swaps en devises étrangères. Consultez la note 23. La baisse est en partie compensée par une augmentation de 452.000 € des frais cumulés et de 348.000 € de la juste valeur des Autres.

Au 30 juin 2025, la ligne Autres se compose principalement d'un passif impayé lié au développement continu du projet de R&D stratégique de la Société, dont 0,9 million € (2024 : 0,9 million €) est comptabilisé comme autre passif et 379.000 € (2024 : 0,8 million €) comme autre passif non-courant.

## 23. Contrat de change et swaps à terme

L'exposition de la Société au risque de change provient principalement des futures dépenses en dollar américain (USD), en dollar australien (AUD) et en shekel (NIS) qui sont prévues ou en cours à des fins de marketing, d'essais cliniques et d'autres dépenses. Une politique de gestion du risque financier a été approuvée pour i) générer des rendements sur les liquidités et ii) réduire l'exposition à la fluctuation des devises dans un calendrier de 24 mois maximum et via des swaps de devises et des contrats de change à terme. Il n'y a pas eu de transferts de catégories de niveau 3 au cours de l'année.

La Société a conclu plusieurs swaps de devises et contrats de change à terme pour lesquels les montants notionnels sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers €)	Au	
	30 juin 2025	31 décembre 2024
Swaps de devises EUR - USD (en EUR)	3 500	5 000
Swaps de devises EUR - USD (en USD)	4 006	5 451
Contrats à terme de devises EUR-USD (en EUR)	2 000	4 000
Contrats à terme de devises EUR-USD (en USD)	2 111	4 277
Swaps de devises EUR-ILS (en EUR)	8 000	–
Swaps de devises EUR-ILS (en ILS)	1 953	–
Contrats à terme de devises EUR-ILS (en EUR)	2 414	–
Contrats à terme de devises EUR-ILS (en ILS)	10 000	–
Swaps de devises ILS-EUR (en ILS)	3 371	–
Swaps de devises ILS-EUR (en EUR)	14 000	–

Le tableau ci-dessous détaille le montant comptable des instruments financiers dérivés mesurés à leur juste valeur dans l'état de situation financière, dont leurs niveaux dans la hiérarchie de juste valeur :

(en milliers €)	Au 30 juin 2025			
	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Total
<i>Actif financier</i>				
Swaps de devises	–	231	–	231
Contrats à terme de devises	–	262	–	262

La juste valeur est déterminée par l'institution financière et est basée sur les swaps de devises étrangères, les taux de change anticipés et la maturité de l'instrument. Tous les swaps de devises sont comptabilisés comme courants car leur date de maturité est atteinte dans les douze prochains mois.

L'évolution du solde des actifs financiers est détaillée ci-dessous :

(en milliers €)	2025	2024
<b>Valeur brute au 1<sup>er</sup> janvier</b>	–	343
Ajustement de la juste valeur	493	(314)
<b>Valeur comptable au 30 juin</b>	493	29

L'évolution du solde des passifs financiers est détaillée ci-dessous :

(en milliers €)	2025	2024
<b>Valeur brute au 1<sup>er</sup> janvier</b>	353	90
Ajustement de la juste valeur	(353)	–
Liquidation des contrats	–	(26)
<b>Valeur comptable au 30 juin</b>	–	64

## 24. Résultats d'exploitation

### Revenus et coûts des biens vendus

Pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025, la Société a généré des revenus pour un montant de 2,4 millions € (2024 : 2,0 millions €). Pour la période de trois mois clôturée le 30 juin 2025, la Société a généré des revenus pour un montant de 1,3 million € (2024 : 0,8 million €).

Les revenus sont comptabilisés sur la base du respect des obligations de performance identifiées dans les contrats clients. Les obligations de performances sont respectées lorsque le contrôle du système Genio® est transféré au client, soit à la livraison, soit à la réception, selon les termes du contrat. Avant 2024, le système Genio®, livré sous forme de kit, était comptabilisé comme une obligation de performance unique à un instant T. Cependant, à partir de 2024, à la suite des changements des arrangements commerciaux, la Société a identifié une obligation de performance séparée liée au renouvellement des patchs adhésifs après la livraison initiale. En conséquence, une portion du prix de transaction est désormais allouée à ces livraisons futures, avec des revenus retardés et comptabilisés lors du transfert du contrôle.

Le passif contractuel inclus dans le bilan consolidé est lié aux revenus attribués au renouvellement de patchs adhésifs comptabilisé lorsque le contrôle des patchs est transféré au client ou au patient chaque trimestre à la suite de l'implantation du patient. Le passif contractuel courant est de 460.000 € alors que le passif contractuel non-courant est de 225.000 €. Le chiffre d'affaires comptabilisé lors de la période de six mois clôturée le 30 juin 2025 inclus dans le bilan au début de la période est égal à 165.000 €.

Pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025, des ventes (basées sur le pays du client) ont été réalisées en Allemagne (2,1 millions €), en Angleterre (268.000 €) et aux Émirats Arabes Unis (32.000 €) (2024 : Allemagne : 1,6 million €, Suisse : 306.000 €, Espagne : 72.000 € et Italie : 46.000 €). Pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025, la Société comptabilise deux clients générant des ventes au niveau individuel supérieures à 10 % du chiffre d'affaires total (en 2024 : deux client générant des ventes au niveau individuel supérieures à 10 % du chiffre d'affaires total).

Pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025, les ventes (basées sur le pays du client) ont été générées en Allemagne (1,2 million €) et en Angleterre (165.000 €) (2024 : Allemagne : 0,7 million €, Suisse : 96.000 € et Espagne : 24.000 €).

Coût des biens vendus pour les périodes de trois et six mois clôturées le 30 juin 2025 et pour l'exercice 2024 :

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 juin		Pour la période de six mois clôturée le 30 juin	
	2025	2024	2025	2024
Achats de marchandises et de services	843	1 961	1 512	2 518
Mouvements de stock	(353)	(1 680)	(616)	(1 783)
<b>Coût des biens vendus</b>	<b>490</b>	<b>281</b>	<b>896</b>	<b>735</b>

(\*) Compris les achats de matières premières, l'allocation de la main-d'œuvre directe, l'allocation de la main-d'œuvre indirecte, les honoraires des sous-traitants, les coûts de garantie et les frais de transports (directs)

### Charges d'exploitation

Les tableaux ci-dessous détaillent les charges d'exploitation pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025 et pour l'exercice 2024 :

(en milliers €)	Coût total	Capitalisé	Charges d'exploitation
Frais de recherche et développement	20 602	(1 554)	19 048
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	23 063	-	23 063
Autres frais / (revenus) d'exploitation	(171)	56	(115)
<b>Pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025</b>	<b>43 494</b>	<b>(1 498)</b>	<b>41 996</b>

(en milliers €)	<u>Coût total</u>	<u>Capitalisé</u>	<u>Charges d'exploitation</u>
Frais de recherche et développement	17 965	(3 294)	14 671
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	12 355	-	12 355
Autres frais / (revenus) d'exploitation	(247)	(2)	(249)
<b>Pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2024</b>	<b>30 073</b>	<b>(3 296)</b>	<b>26 777</b>

Les tableaux ci-dessous détaillent les charges d'exploitation pour la période de trois mois clôturée le 30 juin 2025 et pour l'exercice 2024 :

(en milliers €)	<u>Coût total</u>	<u>Capitalisé</u>	<u>Charges d'exploitation</u>
Frais de recherche et développement	10 750	(691)	10 059
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	10 672	-	10 672
Autres frais / (revenus) d'exploitation	(56)	25	(31)
<b>Pour la période de trois mois clôturée le 30 juin 2025</b>	<b>21 366</b>	<b>(666)</b>	<b>20 700</b>

(en milliers €)	<u>Coût total</u>	<u>Capitalisé</u>	<u>Charges d'exploitation</u>
Frais de recherche et développement	8 604	(1 132)	7 472
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	6 383	-	6 383
Autres frais / (revenus) d'exploitation	(53)	(5)	(58)
<b>Pour la période de trois mois clôturée le 30 juin 2024</b>	<b>14 934</b>	<b>(1 137)</b>	<b>13 797</b>

#### *Frais de recherche et développement*

(en milliers €)	<u>Pour la période de trois mois clôturée le 30 juin</u>		<u>Pour la période de six mois clôturée le 30 juin</u>	
	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Coûts du personnel	3 700	3 243	8 280	7 213
Frais de consultants et de sous-traitants	2 975	1 077	3 823	2 036
Assurance qualité et frais réglementaires	43	140	119	243
Propriété intellectuelle	98	32	178	32
Amortissements et perte de valeur	418	348	829	679
Déplacements	434	285	713	530
Production	1 292	750	2 600	2 513
Études cliniques	1 396	2 200	3 250	3 705
Autres dépenses	355	425	742	588
IT	39	104	68	426
Coûts capitalisés	(691)	(1 132)	(1 554)	(3 294)
<b>Total frais de recherche et développement</b>	<b>10 059</b>	<b>7 472</b>	<b>19 048</b>	<b>14 671</b>

Avant la capitalisation de 1,6 millions € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025 et de 3,3 millions € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2024, les frais de recherche et développement ont augmenté de 2,6 millions €, soit 14,7 %, passant de 18,0 millions € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2024 à 20,6 millions € pour la période de six mois

clôturée le 30 juin 2025, à cause de l'effet combiné d'une augmentation des frais de R&D et de consulting, compensée par une baisse des dépenses cliniques. En outre, les coûts informatiques ont baissé à la suite du lancement de la mise en place du nouveau système ERP en 2023.

En mai 2025, la Société a été nommée dans un litige concernant la propriété intellectuelle aux États-Unis. Consultez la note 19 – Dispositions pour en savoir plus.

Avant la capitalisation de 0,7 million € pour la période de trois mois clôturée le 30 juin 2025 et de 1,1 million € pour la période de trois mois clôturée le 30 juin 2024, les frais de recherche et développement ont baissé de 2,1 millions €, soit 24,9 %, passant de 8,6 millions € pour la période de trois mois clôturée le 30 juin 2024 à 10,8 millions € pour la période de trois mois clôturée le 30 juin 2025, à cause de l'augmentation des frais de recherche et développement, de consulting et de production. Cette baisse a été compensée par une baisse des frais cliniques.

#### *Frais de vente, généraux et administratifs*

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 juin		Pour la période de six mois clôturée le 30 juin	
	2025	2024	2025	2024
Coûts du personnel	6 326	2 293	13 270	4 876
Frais de consultants et de sous-traitants	2 639	2 659	5 845	4 223
Frais juridiques	217	105	479	582
Loyer	124	179	230	344
Amortissements et perte de valeur	356	311	719	589
IT	587	213	1 045	586
Déplacements	410	414	1 168	598
Assurance	108	139	221	261
Autres dépenses	( 95)	70	86	296
<b>Total frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux</b>	<b>10 672</b>	<b>6 383</b>	<b>23 063</b>	<b>12 355</b>

Les frais de vente, généraux et administratifs ont augmenté de 10,7 millions €, soit 86,7 %, passant de 12,4 millions € pour la période de trois mois clôturée le 30 juin 2024 à 23,1 millions € pour la période de trois mois clôturée le 30 juin 2025. Cette hausse est principalement due à une augmentation des dépenses liées au soutien de la commercialisation du système Genio<sup>®</sup>, à la préparation de l'expansion de la Société dans le cadre de la commercialisation du système Genio<sup>®</sup> aux États-Unis après réception de l'approbation de la FDA. Les frais de conseil et de sous-traitance incluent également une disposition d'un montant de 390.000 € comptabilisée via IAS 37 pour les coûts futurs estimés liés au rechargement de certains composants consommables, ce qui reflète une obligation constructive qui découle des pratiques commerciales.

Les frais de vente, généraux et administratifs ont augmenté de 4,3 millions €, soit 67,2 %, passant de 6,4 millions € pour la période de trois mois clôturée le 30 juin 2024 à 10,7 millions € pour la période de trois mois clôturée le 30 juin 2025. Cette hausse est principalement due à une augmentation des dépenses liées au soutien de la commercialisation du système Genio<sup>®</sup>, à la préparation de l'expansion de la Société dans le cadre de la commercialisation du système Genio<sup>®</sup> aux États-Unis après réception de l'approbation de la FDA.

#### *Autres revenus / (frais) d'exploitation*

La Société a enregistré des revenus d'exploitation de 115.000 € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025, comparé à d'autres frais d'exploitation de 249.000 € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2024.

La Société a enregistré des revenus d'exploitation de 31.000 € pour la période de trois mois clôturée le 30 juin 2025, comparé à d'autres frais d'exploitation de 58.000 € pour la période de trois mois clôturée le 30 juin 2024.

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 juin		Pour la période de six mois clôturée le 30 juin	
	2025	2024	2025	2024
Avances récupérables				
Évaluation initiale et réévaluation	7	5	25	18
Avantages R&D	49	137	110	251
Capitalisation des avantages R&D	(25)	(84)	(56)	(20)
Autres revenus/(dépenses)	–	–	36	–
<b>Autres revenus/(frais) d'exploitation totaux</b>	<b>31</b>	<b>58</b>	<b>115</b>	<b>249</b>

Pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025, les autres produits d'exploitation contenaient l'incitation à la R&D en Australie et en Belgique. Les incitations à percevoir sont liées aux frais de développement encourus par les filiales australienne et belge. Pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025, 56.000 € ont été déduits des frais capitalisés en lien avec l'avantage R&D. Pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2024, l'incitation à la R&D et sa capitalisation incluent également une correction de l'incitation à la R&D en Belgique sur les investissement de 2023 pour un montant de 93.000 €.

## 25. Avantages du personnel

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 juin		Pour la période de six mois clôturée le 30 juin	
	2025	2024	2025	2024
Salaires	8 073	4 226	16 418	8 958
Charges sociales	758	459	1 619	1 091
Charges de pension	128	164	299	220
Paieement en actions	887	540	2 862	1 499
Autres	180	147	352	321
<b>Total avantages du personnel</b>	<b>10 026</b>	<b>5 536</b>	<b>21 550</b>	<b>12 089</b>

(in EUR 000)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 juin		Pour la période de six mois clôturée le 30 juin	
	2025	2024	2025	2024
Vente, généraux et administratifs	6 326	2 293	13 270	4 876
Recherche et développement	3 700	3 243	8 280	7 213
<b>Total avantages du personnel</b>	<b>10 026</b>	<b>5 536</b>	<b>21 550</b>	<b>12 089</b>

Consultez la note 24 pour en savoir plus sur les augmentations des avantages totaux du personnel.

## 26. Produits financiers

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 juin		Pour la période de six mois clôturée le 30 juin	
	2025	2024	2025	2024
Intérêts	513	472	1 458	970
Gains et pertes de change	2 164	1 593	2 951	2 498
Ajustement de la juste valeur swaps de devises	219	–	493	–
Ajustement de la juste valeur warrants synthétiques	( 43)	–	508	–
Ajustement de la juste valeur option de remboursement anticipé	( 1)	–	58	–
Autres	6	4	12	9
<b>Total produits financiers</b>	<b>2 858</b>	<b>2 069</b>	<b>5 480</b>	<b>3 477</b>

Les produits financiers sont passés de 3,5 millions € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2024 à 5,5 millions € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025. Cette augmentation s'explique principalement par l'ajustement de la juste valeur des swaps et des opérations de change anticipées en devises étrangères ainsi que des warrants synthétiques. En outre, les revenus liés aux intérêts ont également augmenté.

Pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025, les gains de change s'établissent à 3,0 millions €, (période de trois mois clôturée le 30 juin 2025 : 2,2 millions €), principalement à cause de la réévaluation mensuelle des éléments du bilan ainsi que des gains de change réalisés sur des swaps et contrats de change de devise et de ses actifs financiers en USD (note 15).

Pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025, le revenu total des intérêts s'élevait à 1,5 million € (période de trois mois clôturée le 30 juin 2025 : 0,5 million €). Ce revenu d'intérêts concerne les comptes à terme.

Pour plus d'informations sur l'ajustement de la juste valeur des contrats de change et des swaps de devises étrangères, consultez la note 23.

Les ajustements de la juste valeur des warrants synthétiques et de l'option de paiement anticipé sont liés à l'accord de crédit avec la BIE. Pour plus d'informations, consultez la note 18.

## 27. Charges financières

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 juin		Pour la période de six mois clôturée le 30 juin	
	2025	2024	2025	2024
Ajustement de la juste valeur	–	( 24)	–	288
Avances récupérables, actualisation des intérêts	269	259	539	519
Intérêts et frais bancaires	373	57	761	120
Intérêts sur les dettes locatives	35	36	71	74
Gains et pertes de change	2 772	1 115	6 141	1 435
Autres	( 112)	2	67	–
<b>Total charges financières</b>	<b>3 337</b>	<b>1 445</b>	<b>7 579</b>	<b>2 436</b>

Les charges financières sont passées de 2,4 millions € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2024 à 7,6 millions € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025, principalement en raison d'une augmentation des différences de change.

Pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025, les pertes de change s'établissent à 6,1 millions €, principalement à cause de la réévaluation du solde de trésorerie en USD de la Société et de ses actifs financiers en USD :

Nyxoah détient des soldes en EUR et USD, qui servent chacun à régler des dépenses dans leurs devises respectives.

La Société n'applique généralement pas de comptabilité de couverture, sauf pour quelques transactions, pour lesquelles elle utilise des contrats de swap. Les instruments de swap sont à court terme et servent principalement à gérer les expositions

transactionnelles en GBP, ILS et CHF. Même si les ventes en GBP devraient couvrir les coûts en GBP à l'avenir, certains contrats ont permis de répondre à des besoins à court terme. En outre, quelques swaps ont permis de neutraliser l'impact actuel de nos T-bills en USD, achetés à l'aide du solde en EUR pour des raisons pratiques, conformément à l'allocation du portefeuille approuvée par le conseil d'administration.

Les pertes en devises s'expliquent principalement par le fait que Nyxoah consolide en EUR, mais que la majorité de la trésorerie est en USD pour couvrir les futures dépenses en USD. En conséquence, la récente appréciation de l'euro (environ 12,81 % entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2025) a engendré des pertes de change non-réalisées importantes lors de la traduction de la trésorerie en USD lors de la consolidation.

Pour plus d'informations sur l'ajustement de la juste valeur des contrats de change et des swaps de devises étrangères, consultez la note 23.

L'impact de l'actualisation des avances récupérables est détaillé plus avant dans la note 18 ci-dessus.

L'augmentation des intérêts et des frais bancaires pour la période de trois mois clôturés le 30 juin 2025 peut s'expliquer par les intérêts sur la dette financière envers la BIE.

## 28. Perte par action (BPA)

La perte de base par action et la perte diluée par action sont calculés en divisant les bénéfices de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice. Comme la Société encourt des pertes nettes, les warrants en circulation n'ont aucun effet dilutif. Il n'y a donc aucune différence entre le BPA basique et dilué.

La PPA (Perte par Action) pour juin 2025 a été présenté dans l'état des résultats en prenant en compte les résolutions adoptées par l'assemblée des actionnaires du 21 février 2020. Toutes les actions privilégiées existantes ont été converties en actions ordinaires et une division des actions de 500:1 a été approuvée par l'assemblée des actionnaires.

	Pour la période de trois mois clôturée le 30 juin		Pour la période de six mois clôturée le 30 juin	
	2025	2024	2025	2024
<i>Au 30 juin, après conversion et division des actions</i>				
Actions en circulation à la fin de la période	37 435 640	34 373 015	37 435 640	34 373 015
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	37 431 255	30 744 220	37 429 260	29 706 019
Nombre d'actions découlant de l'exercice des warrants en circulation	2 797 941	1 946 981	2 797 941	1 946 981

Les BPA basique et dilué pour les périodes de trois et six mois clôturées le 30 juin 2025 et pour l'exercice 2024 basé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation après conversion et division d'actions sont les suivants :

	Pour la période de trois mois clôturée le 30 juin		Pour la période de six mois clôturée le 30 juin	
	2025	2024	2025	2024
Perte de l'exercice attribuable aux actionnaires (en €)	(20 607 000)	(13 124 000)	(42 991 000)	(25 030 000)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en unités)	37 431 255	30 744 220	37 429 260	29 706 019
Perte par action en € (€/unité)	(0,551)	(0,428)	(1,149)	(0,843)
Perte diluée par action en € (€/unité)	(0,551)	(0,428)	(1,149)	(0,843)

## 29. Autres engagements

Le 27 juin 2025, la Société a signé un accord avec un fournisseur clé afin de réaliser un paiement progressif de 1.150.000 \$ pour des services de fabrication et des achats de stock. Le paiement a été fait en juillet 2025, mais la Société s'est engagée à réaliser le paiement anticipé le 30 juin 2025, conformément aux termes de l'accord.

### 30. Transactions entre apparentés

Les transactions entre la Société et ses filiales ont été éliminées à la consolidation et ne sont pas mentionnées dans les notes. Les transactions entre apparentés sont présentées ci-dessous.

#### 30.1. Rémunération des administrateurs clés

Les administrateurs clés sont les membres de la direction exécutive.

Pour la période clôturée le 30 juin 2025, la direction exécutive se composait du président directeur général (CEO), du directeur financier (CFO), du directeur commercial (CCO) et du directeur de la technologie (CTO) de la Société. Pour la période clôturée le 30 juin 2025, le tableau ci-dessous inclut l'enveloppe de la rémunération de tous les membres de la direction exécutive.

Pour la période clôturée le 30 juin 2024, la direction exécutive se composait du président directeur général (CEO), du directeur financier (CFO) et du directeur de la technologie (CTO) de la Société. Pour la période clôturée le 30 juin 2024, le tableau ci-dessous inclut l'enveloppe de la rémunération de tous les membres de la direction exécutive.

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 juin		Pour la période de six mois clôturée le 30 juin	
	2025	2024	2025	2024
Rémunération à court terme (1)	751	480	1 425	951
Avantages postérieurs à l'emploi	14	6	35	11
Paiement fondés sur des actions (2)	229	97	554	329
<b>Total</b>	<b>994</b>	<b>583</b>	<b>2 014</b>	<b>1 291</b>

(1) Inclut la rémunération de base, les avantages sociaux, la prime de performance à court terme (un an), soit la rémunération variable, et les primes d'adhésion.

(2) Frais de warrants en vertu de l'IFRS 2.

#### 30.2. Relation et transactions avec les administrateurs non-exécutifs et les détenteurs de plus de 3 % de notre capital social

(en milliers €)	Pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025		Pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2024	
	Collaboration en R&D	Rémunération de la direction	Collaboration en R&D	Rémunération de la direction
Cochlear	52	–	176	–
Robert Taub (jusqu'au 12 juin 2024) / Robelga SRL (à compter du 12 juin 2024)	–	59	–	60
Kevin Rakin	–	32	–	32
Pierre Gianello	–	27	–	45
Jurgen Hambrecht	–	32	–	33
Rita Mills	–	39	–	35
Giny Kirby	–	25	–	33
Wildman Ventures LLC	–	38	–	52
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>252</b>	<b>176</b>	<b>290</b>
<b>Montants dû à la fin de l'exercice</b>	<b>–</b>	<b>110</b>	<b>–</b>	<b>110</b>

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 juin 2025		Pour la période de trois mois clôturée le 30 juin 2024	
	Organisation de la ligne de production	Rémunération de la direction	Organisation de la ligne de production	Rémunération de la direction
Cochlear	–	–	–	–
Robert Taub (jusqu'au 12 juin 2024) / Robelga SRL (à compter du 12 juin 2024)	–	31	–	29
Kevin Rakin	–	16	–	16
Pierre Gianello	–	13	–	28
Jurgen Hambrecht	–	16	–	18
Rita Mills	–	19	–	15
Giny Kirby	–	13	–	12
Wildman Ventures LLC	–	14	–	29
<b>Total</b>	–	<b>122</b>	–	<b>147</b>
<b>Montants dû à la fin de l'exercice</b>	–	<b>110</b>	–	<b>110</b>

Pour la période clôturée le 30 mars 2025, nos administrateurs non-exécutifs étaient : Robert Taub (jusqu'au 12 juin 2024), Robelga SRL (représentée de manière permanente par Robert Taub) (à compter du 12 juin 2024), Jürgen Hambrecht, Kevin Rakin, Rita Johnson-Mills, Virginia Kirby, Wildman Ventures, LLC (représentée de manière permanente par Daniel Wildman) et Pierre Gianello.

Les frais de warrant en vertu de l'IFRS 2 concernant les warrants qui ont été octroyés aux administrateurs non-exécutifs se sont établis à 0,8 million € pour la période clôturée le 30 juin 2025 (218.000 € pour la période clôturée le 30 juin 2024).

En janvier 2023, la Société et Cochlear Limited, ou Cochlear, ont signé un accord de collaboration relatif au transfert d'actifs et au soutien correspondant pour la mise en place d'une ligne de production aux États-Unis. Cet énoncé des travaux supplémentaire a un impact financier de 52.000 € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025 et un impact de 176.000 € pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2024. Il été comptabilisé comme actif en cours de construction.

Le 28 septembre 2023, la Société a annoncé un partenariat avec ResMed en Allemagne pour sensibiliser la population au SAOS et améliorer la pénétration de la thérapie sur le marché allemand. La Société et ResMed Germany établiront un continuum de soins qui éduquera et guidera les patients souffrant d'AOS sur le marché allemand, du diagnostic au traitement. Ensemble, les entreprises travailleront pour accélérer l'identification des patients et mieux les orienter vers la thérapie adéquate.

À dater du 1<sup>er</sup> octobre 2024, la Société a conclu un accord de collaboration avec Man & Science SA pour développer un appareil de neuromodulation miniaturisé injectable. La Société conserve les droits exclusifs de l'utilisation de cet appareil dans le traitement du Syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil.

### 30.3. Relations et transactions avec les administrateurs clés

Pour la période clôturée le 30 juin 2025, nos administrateurs clés sont les membres de la direction exécutive : Olivier Taelman (CEO), John Landry (CFO), Scott Holstine (CCO) et Bruno Onkelinx (CTO).

Pour la période clôturée le 30 juin 2024, nos administrateurs clés sont les membres de la direction exécutive : Olivier Taelman (CEO), Loïc Moreau (CFO) et Bruno Onkelinx (CTO).

Du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 19 août 2024, Olivier Taelman a rempli son rôle de CEO de la Société en tant qu'indépendant conformément à l'accord de service conclu entre Nyxoah SA et Olivier Taelman. Le 19 août 2024, Olivier Taelman s'est temporairement installé aux États-Unis. Depuis lors, il remplit son rôle de CEO de la Société partiellement en tant qu'indépendant conformément à l'accord de service conclu entre Nyxoah SA et Olivier Taelman et partiellement en tant que salarié de Nyxoah Inc.

Loïc Moreau et Bruno Onkelinx sont des salariés de Nyxoah SA. John Landry et Scott Holstine sont des salariés de Nyxoah Inc.

Les administrateurs clés ont reçu des warrants pendant les périodes clôturées les 30 juin 2025 et 30 juin 2024.

### **31. Événements postérieurs à la date du bilan**

En juillet 2025, la Société a réorganisé sa fonction R&D mondiale et prévoit de transférer toutes ses activités de R&D en cours depuis Israël aux États-Unis et en Belgique. Cette évolution organisationnelle a été considérée comme indicateur potentiel de dépréciation. Cependant, d'après l'évaluation de dépréciation réalisée, aucune dépréciation n'a été identifiée.

Le 8 août 2025, la Société a obtenu l'autorisation de mise sur le marché de son système Genio® par la FDA, ce qui lui permet de le commercialiser aux États-Unis. Cela confirme la transition de la Société vers une phase commerciale à part entière, qui devrait avoir un impact positif sur son chiffre d'affaires à partir du second semestre 2025.

## DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ

Nous certifions qu'à notre connaissance,

- a) les états financiers consolidés condensés intermédiaires, préparés conformément aux normes applicables aux états financiers, donnent une image fidèle de l'ensemble des actifs, passifs, positions financières et résultats de la Société et des engagements inclus dans la consolidation ; et
- b) ce Rapport de direction intermédiaire donne une image fidèle de l'ensemble de la performance, des résultats et de la position de la Société et des engagements inclus dans la consolidation ainsi qu'une description des risques et incertitudes principaux qui doivent être pris en compte.

Mont-Saint-Guibert, le 18 août 2025.

Au nom du Conseil d'Administration

Robelga SRL  
(représentée de manière permanente par Robert Taub)  
Président du Conseil d'Administration

Olivier Taelman  
CEO